

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / MAI 2018 / N°469

Dossier

Environnement en danger, droits bafoués

Rencontre avec

Jon Shenk

Allemagne

Avorter, mais en silence

3 Édito

Consternant! SANDRA EVRARD.

4 Quoi ?!

6 Grand entretien

«Sauver la maison». Après «Une vérité qui dérange», voilà la suite! Difficile de voir la vie en rose quand on parle changement climatique. Le réalisateur Jon Shenk reste optimiste malgré tout. SANDRA EVARD.

11 Libres ensemble

11 Il était une fois l'Amérique noire.

Cinquante ans après l'assassinat de Martin Luther King, son rêve a fait du chemin, mais les disparités perdurent. ACHILLE VERNE.

14 Réenchanter les citoyen.ne.s.

Dans le Brabant wallon, les habitants s'enragent et s'engagent avant d'aller voter aux prochaines communales. VINCIANE COLSON.

19 Les Belges, l'IVG et la loi.

sondage du CAL le prouve, l'idée de sortir l'IVG du Code pénal a fait son chemin chez les citoyen.ne.s. FLORENCE WAUTELET.

21 Pacte d'excellence: officiellement

vôtre. Un pouvoir organisateur dissocié pour l'enseignement officiel avec un CA et des actionnaires? Le modèle privé s'invite à l'école. JULIE LUONG.

24 International

26 Désobéir pour faire bouger les

lignes. Euthanasie, IVG: Marco Cappato veut plus d'espace de liberté en Italie. Quitte à forcer un peu. VINCIANE COLSON.

30 Illégalité de l'IVG: l'Irlande va-

t-elle bouger? L'abolition du 8^e amendement changerait la vie de bien des Irlandaises. Et leur donnerait le droit de disposer de leur corps. SHONA WEYMES.

33 Avorter, mais en silence.

En Allemagne, une ancienne loi nazie interdit la diffusion d'infos sur l'avortement. Un «détail» qui vient attiser le débat, déjà houleux, entre pro et anti. MARC SOIGNET.

36 Dossier

Environnement en danger, droits bafoués

Droit à un niveau de vie convenable, droit à la santé, droit à l'alimentation, droit des peuples à disposer de leurs richesses naturelles... Le mal fait à notre planète a des répercussions directes sur les droits humains. Et si on arrêtait de scier la branche sur laquelle on se trouve?

70 Culture

72 Le graffeur qui jouait avec les

mots. À l'ULB, Denis Meyers peut écrire sur les murs: un «live painting» tout en bombes et en slogans. AMÉLIE DOGOT.

74 Brûler tout.

Le roman de Walter Siti qui parle d'un prêtre pédophile dans une Milan infernale met une certaine Italie à feu. PIERRE JASSOGNE.

76 Oscillations d'une jeunesse

citoyenne. Poser un regard artistique ou poétique sur l'actu et l'exposer librement: échos du festival Résonances. SORAYA SOUSSI.

78 Des idées et des mots

80 Coup de pholie

La fin dans le monde.

MILADY RENOIR.

Conternant !

À six mois des élections communales, les «belles» sorties médiatiques populistes débutent leur grotesque ballet. Car ne nous y trompons pas : il s'agit bien d'une forme de populisme supplémentaire qu'illustrent les propos des représentants du parti Islam. «Pas de femmes en tête de liste, des compartiments séparés dans les transports selon le sexe et l'instauration d'un État islamique en Belgique...» : ces positions discriminatoires soutenues par Redouane Ahrouch, le cofondateur du parti basé sur la charia, la loi islamique, suscitent évidemment, et à juste titre, la polémique. Avec une impression de déjà-vu provocateur et jusqu'au-boutiste, en vogue chez les populistes d'hier comme d'aujourd'hui. Mais au-delà de l'émoi et des railleries que l'on pourrait tenir sur le peu de représentativité de ce parti (deux élus à ce jour à Bruxelles), la consternation est au rendez-vous dans la majorité de la communauté musulmane, qui ne se reconnaît pas dans de tels propos et qui craint un énième retour de flammes sous forme de préjugés et de clichés consternants.

Du côté de la classe politique et des intellectuels, cela a aussi boosté la polémique, tant sur la nécessité de prévoir un cordon sanitaire autour des partis liberticides – le parti Islam peut finalement être associé à ceux d'extrême droite pour son appétence radicale – que sur l'éviction pure et simple de telles formations. Car actuellement, aussi choquantes soient de telles déclarations, elles ne sont pas illégales. Sauf que... comme l'épinglait Marc Uytendaele, professeur de droit constitutionnel à l'ULB dans le journal *L'Écho*, le parti Islam nargue la démocratie et nos valeurs, en usant à souhait de notre chère liberté d'expression. Et le constitutionnaliste de rappeler que l'article 17 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme interdit cependant d'user d'une liberté reconnue par la Convention pour en détruire une autre.

Certains instruments juridiques pourraient-ils être réanimés pour endiguer ce type de discrimination envers des valeurs relevant directement des droits fondamentaux ? Le professeur rappelle que l'Allemagne, traumatisée par le III^e Reich, a par exemple inscrit l'interdiction de partis politiques liberticides dans sa Constitution. Un point de vue intéressant s'il ne s'applique pas qu'à ce cas précis, mais également à d'autres formations extrémistes, qui portent elles aussi en leur sein des idées tout aussi violentes. Autre proposition : celle de Richard Miller et d'Olivier Maingain qui estimaient dans *La Libre* qu'Islam fait de l'abus de droit et qu'il serait judicieux de reparler de l'inscription de la laïcité dans notre Constitution, ce qui permettrait si l'on va jusqu'au bout de cette démarche, de rappeler explicitement la primauté de la loi civile sur la loi religieuse. À gauche comme à droite, les voix s'élèvent donc pour condamner ce parti dont la méthode tristement classique, «diviser pour mieux régner», a trop souvent le vent en poupe. Et qu'il nous importe de combattre dignement. ♦



Un chiffre peut en cacher un autre

Votre première réaction a peut-être été de pousser un «ouf» de soulagement en voyant les «seulement» 49 % de voix obtenues par Viktor Orbán, aux élections du 8 avril dernier. Mais un chiffre peut en cacher un autre et c'était sans compter sur le mode de répartition des sièges dans l'Assemblée législative hongroise... où son parti rafle 67 % des sièges. Du coup, une victoire partielle devient massive, grâce au mécanisme institué et non selon le vote et le choix réel de l'ensemble de la population. Ça ne vous rappelle rien ? Même si le mécanisme n'est pas le même, on ne peut que noter la similitude avec la victoire de Donald Trump, qui avait quant à lui obtenu moins de voix d'électeurs américains que sa concurrente, mais qui avait néanmoins remporté les suffrages nécessaires pour occuper le fauteuil du bureau ovale. *Last but not least* côté comparaison : l'utilisation de fausses allégations, le peu de considération pour le tissu associatif et les médias indépendants, constituent d'autres points communs de ces tactiques particulières pour s'accaparer le pouvoir et l'instrumentaliser avec une autorité certaine. (se)

La France doublement meurtrie

Les 23 et 24 mars derniers, la France a connu deux événements particulièrement brutaux et révoltants. Le 23 en fin d'après-midi à Paris, le corps de

Mireille Knoll, 85 ans, rescapée de la Shoah, était retrouvé à moitié carbonisé et lardé de coups de couteau. Le lendemain matin, le lieutenant-colonel de gendarmerie Arnaud Beltrame était assassiné par un forcené dans l'attaque d'un supermarché. Y a-t-il un point commun entre ces meurtres ? Si le second a été commis par un individu se réclamant clairement de Daesh, le doute est encore de mise à propos des motivations des auteurs du premier, même si le parquet a immédiatement retenu le caractère antisémite de cet assassinat ignoble qui rappelle l'affaire Sarah Halimi d'avril 2017. Quant au geste héroïque du lieutenant-colonel Beltrame, il a donné lieu à d'émouvantes cérémonies et de très nombreux témoignages de gratitude dans la population. Mais il a aussi connu son lot de récupérations déplacées. C'est ainsi que l'Église catholique de France a immédiatement multiplié les sorties tonitruantes sur le fait qu'Arnaud Beltrame était un catholique fervent et n'a pas hésité pas à mettre au crédit de ses seules convictions religieuses les raisons de son geste. Au même moment, la Grande Loge de France dévoilait la qualité de franc-maçon de l'officier. S'en est suivi un consternant duel d'affirmations qui a vu les partisans de l'une et de l'autre organisation revendiquer l'appartenance d'Arnaud Beltrame à leurs rangs. L'Église affirmant que Beltrame avait quitté la franc-maçonnerie, la Grande Loge excitant le fait que le même s'était encore rendu dans sa loge quelques semaines plus tôt et était à jour de cotisation... (jph)

Le décret organisant le CPC est conforme au prescrit constitutionnel

Fin mars, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt déterminant sur le dossier du cours de philosophie et citoyenneté (CPC) dans le fondamental. Des professeurs de morale et de religion avaient en effet introduit une action visant à obtenir l'annulation du décret. Son rejet a provoqué une grande déception, notamment parmi les membres du Collectif des professeurs de morale (CORME) qui depuis 2015 mène une action de résistance contre le CPC. Dans ses attendus, la Cour constitutionnelle a jugé que le législateur avait le droit de s'assurer non seulement de la capacité des enseignants à dispenser (le cours de CPC) de manière neutre mais également «qu'aucune confusion ne puisse être créée chez les enfants, qui (à cet âge) n'ont pas encore développé d'esprit critique». De plus, la Cour balaie également la principale critique du CORME qui dénonçait les complications organisationnelles provoquées par le CPC en rappelant que le législateur a établi «des dérogations [...] et a veillé à les assortir de conditions qui tiennent compte [...] du nombre [...] d'implantations où l'enseignant exerce ses fonctions et des trajets que celui-ci doit parcourir pour les rejoindre». (jph)

André Antoine (cdH) veut favoriser l'immigration

Les politiques se grattent l'occiput depuis des lustres pour parer aux consé-

quences prévisibles du vieillissement de la population wallonne. Avec une moyenne de 1,69 enfant par femme, le taux de fécondité a glissé sous le seuil du renouvellement des générations. Alors qu'il était encore positif voici quelques années, le solde entre décès et naissances est aujourd'hui négatif (moins 831 en 2016). La surprise est venue du président du Parlement wallon *himself*, le cdH André Antoine qui n'a pas craint une sortie risquée sur le sujet. Pour lui, en effet, il est plus qu'urgent de favoriser la parentalité et le rajeunissement de la population. Bien entendu, il faut favoriser la natalité mais aussi –c'est la surprise du chef – l'immigration. Et l'élu du Brabant wallon d'avouer qu'il est conscient du fait que ce type de discours n'est pas «politiquement rentable» en ce moment. Mais pour lui, il faut prendre exemple sur le Canada qui a misé sur l'immigration pour rajeunir sa population et a accueilli en quinze ans près de 6 millions d'étrangers avec un parcours d'intégration ambitieux et obligatoire. (jph)

Coup de tonnerre au Parlement wallon

C'est historique: pour la première fois depuis la chute du gouvernement wallon PS-cdH, chrétiens et socialistes se sont entendus contre le MR. Six députés (4 PS, 2 cdH) ont en effet approuvé la proposition déposée par Pierre-Yves Dermagne, chef de groupe PS, et Hélène Ryckmans, députée Ecolo, demandant au gouvernement fédéral de retirer son projet de loi sur les visites domiciliaires des ministres Geens, Jambon et Franken. Cette majorité alternative est un signal sérieux. Mais s'agit-il d'un véritable coup de canif dans le contrat de mariage wallon MR-cdH dont la majorité ne tient qu'à un siège? On peut se poser la question. Le cdH est en chute libre dans tous les sondages, son poids va peser de moins en moins dans la balance, il est plus qu'urgent pour lui de requinquer une image de marque sérieusement mise à mal par les errements de sa direction... Alors, manœuvre médiatique, tentative désespérée d'exister un peu, sursaut de conscience honorable ou nouvelle volte-face? (jph)

Sauver la maison

Le cinéma peut-il bousculer les consciences face aux gros enjeux environnementaux qui touchent notre planète ? C'est le pari du documentaire « Une suite qui dérange. Le temps de l'action », deuxième opuscule du film « Une vérité qui dérange »¹. Douze ans plus tard, le réalisateur Jon Shenk reprend le flambeau, en secouant à son tour la planète, puisqu'il est encore plus urgent d'agir.

Propos recueillis par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Aujourd'hui, les rapports scientifiques sur le réchauffement climatique sont explicites, nous observons même déjà des répercussions réelles de cette problématique sur le terrain. Pourquoi pensez-vous que nous n'en faisons pas assez pour la planète, « notre maison » comme l'appelle Al Gore ?

C'est une question difficile. Je pense que le changement climatique est peut-être la question la plus complexe que l'humanité doit affronter. Depuis la révolution industrielle et la découverte du pétrole, le monde a construit son économie sur les combustibles fossiles, alors que nous savons depuis un certain temps que ces énergies n'étaient pas parfaites, qu'elles contribuaient à la pollution atmosphérique et avaient un impact environnemental. Nous ne savions peut-être pas au tout début que nous étions en train de provoquer un changement au niveau de notre système global, mais rapidement, vers les années 1950 et 1960, les scientifiques ont commencé à avertir de l'impact

sur l'environnement. Cependant, à ce stade, il y avait déjà tellement d'intérêts financiers à maintenir ce business que nous avons poursuivi l'exploitation des réserves d'énergies fossiles. Il y a eu des opportunités dans l'histoire – même pour les compagnies de pétrole – de montrer qu'il était crucial de nous engager dans une autre direction. Mais finalement, ces entreprises ont choisi de maintenir le *status quo*, un peu à l'instar des méthodes employées par l'industrie du tabac dans les années 1960, lorsqu'elle a découvert que ce produit provoquait tout une série de problèmes de santé. Elle a engagé des chargés de relations publiques et a brandi des « scientifiques en blouses blanches » à la télévision afin de prétendre que le tabac ne posait pas de problème à notre santé. C'est le même schéma avec l'industrie pétrolière. Dans plusieurs pays, des gouvernements sont gérés comme des entreprises pétrolières. Aux États-Unis, beaucoup d'hommes politiques sont élus grâce à l'argent injecté par ces compagnies. Cela explique pourquoi les change-

¹ Film documentaire dans lequel l'ancien vice-président Al Gore sillonnait les États-Unis pour convaincre de l'urgence de gérer la crise climatique.

ments sont si difficiles. Bien entendu, il est également ardu de modifier nos comportements. Mais ça l'est encore davantage lorsque l'on ment aux gens et qu'on ne leur présente pas la véritable problématique.

Il s'agit d'un problème lié au poids des lobbies ?

Oui et dans de nombreux pays, le poids des lobbies est accru par la corruption des gouvernements, due à l'argent qui provient de cette industrie.

Il est temps que cela change, c'est votre message ?

Oui bien entendu. Je pense que tout le monde a un rôle à jouer dans ces temps cruciaux. Aujourd'hui, nous sommes arrivés au constat que l'homme a bel et bien un impact sur le réchauffement climatique et qu'il est prioritaire d'agir afin de réduire les émissions de dioxyde de carbone. Et malgré le manque d'action provenant de notre gouvernement fédéral, nos gouvernements régionaux, des villes et leaders d'organisations, des écoles, bougent de leur côté. Des actions alternatives se mettent en place.

On se pose en effet la question, vu d'Europe: est-ce que le déni de Trump face au changement climatique a un impact massif ou les actions de différents États peuvent-elles contre-balancer son positionnement ?

Évidemment, ce serait mieux d'avoir un président soutenant une évolution plus rapide vers les énergies renouvelables. Beaucoup de pays



© DR

Jon Shenk présentera son film Une suite qui dérange: le temps de l'action au Festival de Cannes, suite du documentaire à succès sur le changement climatique, Une vérité qui dérange.

— on en évoque une cinquantaine — souhaitent devenir «carbone neutre» dans les prochaines décennies. Nous savons que nous ne devons plus émettre de gaz à effet de serre d'ici la fin du siècle, et même avant. Nous devons donc agir plus et rapidement.

Vous êtes optimiste ?

Oui, il y a plein de raisons d'être optimiste. Nous vivons certes des heures



© Joël Saget/AFP

Nous consommons actuellement 1,7 planète Terre, selon les calculs établis en fonction de notre empreinte écologique et des ressources renouvelables de l'humanité. Intenable.

politiques sombres aux États-Unis. On observe une sorte de «tribalisme», de repli conservateur dans le pays, avec des personnes qui diffusent de fausses informations sur le climat et incitent à ne pas se fier aux informations publiées dans les médias classiques. Mais dans le film, on voit que Al Gore se rend au Texas, État dont le gouvernement soutient majoritairement Trump, et malgré cela, une ville a décidé de fonctionner à 100 % avec des énergies renouvelables. C'est devenu financièrement intéressant, notamment parce que la production d'énergies durables est plus accessible au niveau des prix. C'est une source d'optimisme. J'ai aussi mes phases de doute, mais je pense que nous n'avons d'autre choix

que de tenter de trouver des solutions. Je pense que les gens peuvent dévoiler une créativité surprenante

Pensez-vous qu'un film puisse avoir un impact important sur les consciences ? Le documentaire *Demain* a par exemple remporté beaucoup de succès, mais est-ce que cela peut faire changer les choses ?

Absolument. Je crois que les films peuvent avoir une incidence énorme sur les gens. Le premier film, *Une vérité qui dérange*, a eu un impact émotionnel fort à travers le monde. Et il y avait un véritable message social derrière. Mais au fond, qu'importe qui vous êtes : journa-

listes, politiciens, étudiants, entrepreneurs... Vous pouvez faire des choix dans votre vie personnelle, au niveau de vos votes, en discutant avec vos amis, vos voisins, à propos de ces éléments importants. Nous vivons une époque importante en ce sens qu'elle permet aux contributions individuelles de faire changer les choses.

Néanmoins, certains psychologues expliquent aussi que nous n'en faisons pas assez, car nous demeurons dans une sorte de déni face à ces changements environnementaux, car nous n'arrivons pas à imaginer la disparition de notre espèce. Que pensez-vous de cette théorie ?

Je suis d'accord, c'est difficile pour l'être humain, et avec la façon dont notre cerveau fonctionne, d'appréhender un problème aussi important et complexe que ces menaces de catastrophes climatiques. Car cela se déroule au-delà de notre personne, et même de notre ville, c'est l'entièreté du système planétaire qui est affecté par le comportement humain. L'un des points que nous avons en commun sur notre planète, c'est que nous n'arrivons pas à imaginer notre futur tant que nous ne le vivons pas. C'est peut-être difficile à concevoir, mais pas impossible. L'humanité a déjà résolu beaucoup de problèmes dans le passé. Et l'éducation a un rôle important à jouer à ce sujet. Vous savez, au début des années 1800, aux États-Unis, il était également très difficile d'imaginer un monde sans esclaves, un monde où les femmes voterait, participeraient

Nous n'arrivons pas à imaginer notre futur tant que nous ne le vivons pas. C'est peut-être difficile à concevoir, mais pas impossible.

au système économique et politique. Encore récemment, aux États-Unis, nous observions une série de bigoteries à propos des homosexuels et aujourd'hui, ils peuvent se marier, c'est donc toujours possible d'envisager des changements sociaux.

C'est vrai, mais dans le cas du changement climatique, nous n'avons plus beaucoup de temps pour agir...

En effet et le changement climatique constitue peut-être un problème plus compliqué que ceux évoqués ci-dessus, mais il n'est pas inconcevable d'y arriver. Si l'on regarde dix ans en arrière, l'idée de combler les besoins énergétiques de l'humanité grâce à l'énergie solaire et éolienne était difficilement envisageable. Aujourd'hui, ces techniques sont aussi bon marché que celles issues du charbon et du pétrole, dans la plupart des endroits dans le monde, particulièrement dans certaines régions comme les îles. En cela, le futur est très excitant, car nous pouvons pour la première fois mettre les anciennes technologies au placard et sortir des gens de la pauvreté grâce aux énergies durables. On peut donc envisager de belles histoires, même aujourd'hui. Vous savez, quand J. F. Kennedy a annoncé en 1960 que nous enver-

rions un homme sur la Lune, nous n'en maîtrisions pas encore la technologie. Et à la fin des années 1960, la NASA lançait son programme Apollo et un homme atterrissait sur la Lune avec succès. L'âge moyen des personnes impliquées dans cette mission était de 20 ans, ce qui signifie qu'elles étaient encore à l'école quand Kennedy a fait sa première annonce. Donc, ce que nous pouvons espérer, c'est que les personnes qui verront *Une suite qui dérange* résoudront aussi ce type de problème.

Vous misez davantage sur le développement technologique que sur les changements humains ?

C'est un tout. Les scientifiques doivent continuer à monitorer et nous informer sur l'environnement, les enseignants à apprendre à leurs élèves ce qui se passe au niveau politique et scientifique. Les journalistes et les producteurs doivent continuer à raconter leurs histoires. Et si nous regardons cela de plus loin, il y a des millions de gens sur cette planète qui sont conscients de l'importance du problème et dédient leur vie à chercher des solutions. J'ai l'espoir que parmi cette manne d'énergie, il y ait des solutions à ce problème énorme.

Que pensez-vous des grand-messes environnementales comme celles de la COP21 ?

Je pense qu'elles sont importantes. Les Nations unies ne constituent certes pas une organisation parfaite, mais c'est la seule qui puisse

Des millions de gens sur cette planète qui sont conscients de l'importance du problème et dédient leur vie à chercher des solutions.

s'atteler à essayer de résoudre des problèmes internationaux. Si l'on regarde dans le miroir, cela a permis de résoudre un autre problème d'ordre environnemental: celui des CFC (employés dans les frigos et systèmes d'air conditionné), dans les années 1980, qui causaient des trous dans la couche d'ozone. En quelques années, la communauté internationale les a éradiqués et a trouvé une nouvelle technologie pour les remplacer. Les émissions carbone constituent un problème plus compliqué de par la dépendance de notre économie à cette ressource. Mais quand l'accord de Paris a finalement été signé, cela a provoqué un flux émotionnel dans la salle, avec quelques larmes versées. Les ministres présents ont travaillé durant des années dans cette optique et c'est la première fois que l'on arrivait à un tel accord. C'est ardu, mais le modèle existe. 

Il était une fois l'Amérique noire

Il y a 50 ans, Martin Luther King était assassiné à Memphis. L'auteur de la phrase mythique «I have a dream» n'a pas tout gagné, mais il a fait évoluer l'Amérique. Reste à changer les mentalités.

Par Achille Verne
Journaliste

Le calendrier des célébrations nous a ramené ces dernières semaines à Martin Luther King, militant non violent pour les droits civiques des Noirs aux États-Unis, assassiné le 4 avril 1968 par un suprémaciste blanc. Cet anniversaire aurait pu perdre en résonance par rapport à 2008 : cette année-là, alors que l'on commémorait les quarante ans de la mort du pasteur noir, Barack Obama conquit la Maison-Blanche en promettant de rendre l'Amérique meilleure. Il y avait comme une suite logique entre ces deux moments. La mémoire de Martin Luther King avait contribué à changer les mentalités, rendant possible à terme l'accession d'un métis à la présidence des États-Unis.

Aujourd'hui, le cinquantième anniversaire de la mort de Martin Luther King intervient en un temps moins festif. Donald Trump est devenu président des États-Unis, au terme d'une campagne clivante, gagnée en partie grâce aux conseils de Steve Bannon, véritable héraut de la droite américaine la plus dure.

Présent aux côtés de Marine Le Pen à Lille le 10 mars dernier, l'ex-conseiller a réitéré son discours : «Laissez-les vous appeler racistes, xénophobes, islamophobes... Portez-le comme un badge d'honneur parce que chaque jour qui passe nous devenons plus forts, et eux s'affaiblissent», a-t-il lancé au public frontiste.

Le long combat des droits civiques

Rien n'est jamais acquis. Il en va de même pour le combat qu'ont mené chacun à leur manière les Rosa Parks, Martin Luther King, Malcom X et autre Stokely Carmichael. Un coup d'œil dans le rétroviseur nous rappelle ainsi qu'un siècle s'est pratiquement écoulé entre l'abolition de l'esclavage intervenue au terme de la guerre de Sécession (1861-1865) et la fin de la ségrégation raciale aux États-Unis. Les Noirs américains n'ont obtenu la jouissance de leurs droits civiques élémentaires que dans les années 1950-1960. Signé en 1964

Figure de proue de la lutte pour les droits civiques, Martin Luther King était aussi un grand admirateur de Gandhi et du combat non-violent.



© Robyn Beck/AFP

par le président Lyndon Johnson, le Civil Rights Act a déclaré illégale la discrimination reposant sur la race, la couleur, la religion, le sexe ou l'origine nationale. Quant au Voting Rights Act, loi également signée en 1965 par le successeur de JFK à la Maison-Blanche, il a assuré le droit de vote pour les minorités dans tout le pays. En 1967, l'arrêt de la Cour suprême Loving v. Virginia a déclaré anticonstitutionnelle l'interdiction des mariages mixtes. Aujourd'hui, l'Amérique a intégré la lutte pour les droits civiques des Noirs –étendus aux autres minorités– dans son histoire officielle. Depuis 1986, le Martin Luther King Day est un jour férié aux États-Unis.

Droits sociaux à la traîne

Toutefois, l'Amérique multiraciale est loin d'être apaisée. L'obtention des droits civiques n'a pas donné

aux Noirs la garantie des droits sociaux. Le fait que Martin Luther King ait été « nobelisé » en 1964 ou que 700 villes américaines possèdent au moins une rue dédiée à l'apôtre de la non-violence n'empêche pas l'égalité économique de rester un « rêve » inaccessible pour une large partie de la population afro-américaine.

En cinquante ans, l'écart entre Noirs et Blancs ne s'est pas réduit à plusieurs titres. Les Noirs constituent 13,6 % de la population totale des États-Unis. Mais ils représentent aussi 23 % des personnes sous le seuil de pauvreté et 39 % des sans-abri. Le taux de chômage des Noirs, que Donald Trump se félicite d'avoir fait tomber « à un plus bas niveau historique » à 6,8 % en décembre, est remonté en janvier à 7,7 %, soit le double de celui des Blancs. Les Afro-Américains repré-

sentent 40 % de la population carcérale. Selon le Centre d'information sur la peine de mort, 34 % des exécutés depuis 1976 étaient des Noirs. En matière d'éducation, l'égalité entre Blancs et Noirs est une réalité au lycée, mais pas à l'université. Un Blanc a deux fois plus de chances d'obtenir son diplôme qu'un Noir, et ce, malgré les mesures de discrimination positive adoptées depuis les années 1970.

L'économique et le social creusent aujourd'hui le fossé qu'a tenté de combler Martin Luther King en luttant pour les droits civiques. King s'était pourtant lui-même intéressé aux problèmes sociaux, tandis que le Black Panther Party revendiquait ouvertement la «question sociale et raciale» comme lieu-clé de son action. Avec en filigrane, l'idée que la lutte ne se place plus seulement dans le rapport à l'autorité, mais qu'elle prend également appui sur les différences qui existent entre les franges de la population.

Le spectre de la ségrégation

Récemment, l'ancien sénateur démocrate Fred Harris a évoqué une «re-ségrégation» en matière de logement et d'éducation. Harris est le seul membre encore vivant de la commission Kerner mise en place par le président Lyndon Johnson pour enquêter sur les causes des émeutes sanglantes de 1967 à Detroit. «Notre nation est en train de se scinder en deux sociétés, l'une noire, l'autre blanche – séparées et inégales», avertissait alors le rap-

port. Un demi-siècle plus tard, les progrès accomplis en matière d'inégalités et de pauvreté ont laissé place à une stagnation, voire à une régression, selon un nouveau rapport cosigné par Fred Harris. À titre d'exemple, épingle *The Guardian*, «en 1988, 44 % des élèves noirs allaient dans des établissements à majorité blanche. Aujourd'hui, c'est le cas pour seulement 20 % d'entre eux».

Comme tous les combats, celui de Martin Luther King a connu ses reculades et ses avancées. Ses zones grises. Comme il existe des Blancs pauvres aux États-Unis, il existe une frange de la population noire qui a plus ou moins bien réussi. Avec ses champions, ses vedettes, ses millionnaires, ses bancables. Sa classe moyenne. Le confort social et économique ne suffit toutefois pas à tout égaliser. Ainsi la mort de Trayvon Martin en 2012 a rappelé qu'il suffit parfois d'être noir, de porter un sweat-shirt à capuche et de fumer de la marijuana pour être ramené au rang de petit délinquant. Ce préjugé tenace valut à George Zimmerman, le vigile qui a abattu l'adolescent de 17 ans dans un lotissement multiethnique de Sandford (Floride), d'être acquitté.

La communauté afro-américaine sait qu'il existe «une histoire de disparités raciales dans l'application de nos lois pénales». C'est ce que fit remarquer Barack Obama tout en appelant à respecter la décision du jury d'acquitter Zimmerman. Une disparité de plus... 

Réenchanter les citoyen.ne.s

Et si, avant de donner votre voix secrètement dans les urnes, vous l'éleviez haut et fort ? « Enragez-vous, engagez-vous et puis votons » : c'est l'appel que lance une série d'associations du Brabant wallon pour susciter la fibre politique des habitants et vitaminer la démocratie.

Par Vinciane Colson
Journaliste

Une campagne de participation citoyenne pour tenter de réenchanter la politique, avant les élections communales d'octobre prochain : c'est le but poursuivi par vingt associations pour faire bouger les citoyens. La méthode : les inviter à donner leur avis et les écouter attentivement. Interviews croisées de Paul Knudsen, directeur de Laïcité Brabant wallon et d'Annabelle Duaut, responsable du projet, avec le regard extérieur de Jean-Benoît Pilet, professeur de sciences politiques à l'ULB.

Pourquoi avoir décidé de lancer cette campagne qui va passer par les 27 communes du Brabant wallon ?

Paul Knudsen : L'idée est de mobiliser l'entièreté des forces provinciales sur des sujets bien particuliers. En vue des prochaines élections, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait, chez les jeunes et les moins jeunes, une défiance envers la politique. Et notre mission, en tant qu'association d'éducation perma-

nente, est de susciter chez les citoyens un comportement d'engagement, qu'il soit culturel, social, mais aussi politique. Nous nous sommes dit qu'il fallait leur redonner la parole et faire en sorte qu'ils soient entendus. Nous interviendrons encore pendant la campagne, lors des débats politiques avec les candidats dans les différentes communes, mais aussi avec nos partenaires des médias, tels que TVCOM, Radio 27, Antipodes, etc.

Concrètement, quelles sont les étapes de cette interpellation du citoyen ?

Annabelle Duault : Il y a différentes phases. Pour chaque commune, trois mois d'actions ont lieu sur le terrain, durant lesquels une ou deux associations sur le territoire de la commune essayent de toucher un maximum de gens. On fait le tour des écoles, des maisons de repos, dans les foyers d'associations, pour toucher les enfants jusqu'aux personnes âgées et recueillir la voix des citoyens. Le but, c'est qu'ils s'expriment sur



leurs priorités, sur les défis de leur commune et ce qui les rend fiers. À la suite de ce processus on fait un tri, on compile tous les avis récoltés, tant les «défis» que les «merveilles» et on rassemble le tout sous forme de panneaux, sorte de grands bulletins de vote, classés par catégories et par domaines.

On parle de défiance, de méfiance, de désintérêt, de désamour, est-ce que ce genre d'initiative peut vraiment réenchanter les citoyens pour la vie politique ?

Jean-Benoît Pilet: Beaucoup d'études ont été menées sur ce qui se passe quand on participe à ce genre d'initiative et effectivement les résultats sont plutôt encourageants : le citoyen reprend la parole, échange avec d'autres personnes, ce qui a un effet positif sur son propre sentiment de compétence politique et lui donne envie de continuer à s'engager. C'est une vraie école de démocratie. Toutefois, la question qui se pose c'est : réenchanter pour aller vers quoi ? Ce que l'on observe, c'est que ces citoyens qui ont déjà envie de s'engager, ou dont l'envie naît avec ce type d'initiative, ne vont pas se diriger majoritairement vers les canaux classiques de la participation, mais vers d'autres formes de participation et avoir tendance à passer d'un mode d'engagement à un autre. On note d'ailleurs une diminution de l'engagement tout au long d'une vie pour une même cause : on va passer de l'un à l'autre. Mais on ne va pas avoir un retour vers les mécanismes de la démocratie représentative tradition-

Le citoyen reprend la parole, échange avec d'autres personnes, ce qui a un effet positif sur son propre sentiment de compétence politique.

nelle. Ni forcément un retour vers des partis politiques ou des acteurs plus institutionnalisés, comme les syndicats ou les organisations patronales. Et même dans les pays où le vote n'est pas obligatoire, on ne va pas forcément avoir un retour vers le vote. Pour autant, cela ne signifie pas que ce sont des citoyens passifs ou désintéressés. C'est une mutation de la démocratie.

Paul Knudsen, les gens ne se réengagent pas nécessairement dans un parti, mais pas non plus nécessairement dans l'associatif. Est-ce un fait que vous avez remarqué ?

PK: Cela dépend de l'âge des citoyens. Les plus âgés ont cette tradition de l'engagement pour des valeurs. Des tas d'associations créées il y a de nombreuses années fonctionnent toujours avec les mêmes personnes. Mais la relève est plus difficile à trouver. Par contre, les jeunes s'investissent, effectivement, mais au coup par coup, par centre d'intérêt. On ne les voit plus pendant six mois et ils réapparaissent sur d'autres activités. L'engagement existe, mais sa forme a changé. Et c'est aussi intéressant à observer en fonction d'une échéance politique. Ce qui manque un peu chez eux aujourd'hui, et ce qui déclenche

ce désenchantement, c'est le non-respect du citoyen, de ses attentes, de ses aspirations, de sa parole. Ici, on constate qu'ils viennent se signaler et enrager, ou s'engager. Ils sont heureux de constater qu'ils ne sont pas tous seuls dans leurs réflexions. C'est ça aussi, la politique, ce rapport de force et de pouvoir se dire : « Il y a autant de citoyens qui, dans une commune, trouvent quelque chose magnifique, ou quelque chose d'imbuvable, il faut absolument changer ça ! » C'est un vrai défi pour la législature à venir, un message fort. Entendu par les politiques ? On verra après coup.

Avec le risque que si rien n'apparaît dans les programmes, les citoyens ne soient pas heureux non plus...

PK : Mais il y aura une sanction. Pendant des mois, les citoyens ont pu pointer leurs priorités, pour leur commune, toutes tendances confondues : pour l'environnement, la mobilité, l'enseignement. Que l'on soit de gauche ou de droite, peu importe, on sait qu'il faut améliorer telle chose ou que telle autre fonctionne très bien. Nos partenaires médias vont relancer ces « défis » et ces « merveilles », pendant la période de septembre à octobre, où il y aura effectivement les discours des candidats. Et on verra si leur parole a été prise en compte dans les programmes. Cela risque de se traduire dans les votes. D'autant qu'au niveau communal, ce n'est pas un parti tout seul qui est conduit, mais un rassemblement autour d'un bourgmestre, d'une idée, etc. Et il y a moyen, là, de fédérer les citoyens

d'une manière un peu plus évidente qu'à d'autres niveaux de pouvoirs.

Jean-Benoît Pilet, est-ce que le niveau communal est idéal pour lancer ce genre d'initiative de démocratie participative ?

J-BP : C'est le niveau idéal pour plusieurs raisons qui viennent d'être citées, mais la principale c'est leurs tailles relativement modestes. Et donc, effectivement, les enjeux politiques sont plus fluides, les oppositions entre partis ne suivent pas forcément les mêmes lignes de divisions qu'au niveau de la politique nationale. Ce sont souvent des enjeux concrets et moins clivants. En même temps, c'est aussi le niveau de pouvoir où la question de la méfiance se pose le moins. Le bourgmestre reste une personnalité dans laquelle on a encore confiance. C'est aussi lié à un réflexe : si un citoyen a un problème avec la politique, il va aller voir son bourgmestre, parce qu'il aura l'impression qu'il est accessible. C'est un bon niveau, parce que ça permet d'avoir une emprise plus directe, mais ce n'est en même temps pas le niveau où le problème de la distance entre l'élu et le citoyen se pose le plus.

Pourtant, les récents scandales comme le SAMU social ou Publifin sont, sinon communaux, en tout cas régionaux.

J-BP : Les scandales touchent aussi ce niveau-là, et la question de la transparence se pose également. Mais il y a moins de médiatisation, ce n'est pas la même chose que si vous êtes à Bruxelles-ville, où *Le*



Société civile et citoyens se mobilisent en vue des prochaines élections.

Soir et la RTBF sont présents. C'est sûr que cet élément de contrôle, qui est indispensable, qui est la base de la démocratie, a parfois plus de mal à jouer au niveau communal. Sauf quand la question se répand un peu comme une traînée de poudre par le bouche-à-oreille.

Le titre de la campagne n'est pas anodin: «Enragez-vous, engagez-vous et puis votons.» Qu'est-ce que vous entendez par «enragez-vous»?

AD: Il n'y a pas nécessairement de côté agressif, comme certains peuvent le percevoir au premier abord. Le côté enragé, c'est plus «animez-vous», «réveillez-vous» et «exprimez-vous»: n'hésitez pas à dire ce qui va bien, ce qui ne va pas et à le gueuler sur tous les toits s'il le faut. C'est vraiment ce côté-là, sortez un peu de

votre silence, de votre sommeil, agitez-vous!

C'est un slogan qui n'est pas nécessairement bien passé dans toutes les communes ?

PK: On a d'abord prévenu toutes les autorités provinciales et communales de la forme qu'allait prendre la campagne, de son contenu et de ses objectifs. Et les réactions ont été très diverses. Effectivement, il y a des bourgmestres qui se sont braqués de manière très forte, soit sur le thème «Enragez-vous», soit sur l'exercice même d'une campagne citoyenne. Ils se sont dit: «Mais enfin, de quoi ils se mêlent? Dans ma commune, tout va bien!» D'autres nous ont, à l'inverse, déroulé le tapis rouge, prêté des locaux communaux, facilité le dialogue avec le maximum d'associations, sans que

l'on note vraiment un clivage politique. Il y a très peu de communes où l'on nous a mis des bâtons dans les roues. Ça prouve quand même qu'ils sont attentifs à ce qui se passe. Et puis finalement, pouvoir sonder leur propre population avant une campagne électorale, c'est important pour eux. Quelque part, nous avons fait l'exercice à leur place. C'est un cadeau et certains l'ont très bien compris ainsi. D'autres, peut-être plus susceptibles ou moins au fait d'une culture citoyenne et démocratique, sont peut-être plus réticents à ce genre d'exercice.

J-BP : À l'intérieur de chacun des partis, il y a des gens qui sont très favorables à ces nouveaux modes de participation citoyenne et les réticents. On essaye de comprendre, dans le cadre d'études que l'on mène depuis un certain nombre d'années, ces réticences, et il en ressort deux points particuliers. Le premier, c'est qu'il s'agit un peu d'une remise en cause de leur propre travail. Je peux comprendre que leur première fonction c'est de relayer, de faire ressortir ce que demandent les citoyens et de le traduire en politique publique. Si d'autres le font à votre place, cela questionne votre compétence à assumer l'une des facettes essentielles de votre travail politique. Donc il y a une forme de remise en cause qui n'est pas forcément facile à digérer, même si de plus en plus de personnes se rendent compte qu'effectivement ils ont du mal à tisser ce lien, parce que la méfiance est trop forte. Et puis il y aurait un certain scepticisme quant à la capacité des citoyens, à complètement investir certaines politiques, notamment des matières

complexes. Avec cette question: quelle est la garantie de la diversité et la qualité de la représentation ? Mais il y a une conscience de la nécessité de faire quelque chose et que l'on ne peut pas continuer avec les simples mécanismes classiques du vote et des partis, parce qu'il y a un rejet très fort de ces mécanismes-là. Ce sentiment, il est très largement partagé par les élus.

On parle de désenchantement, mais finalement, est-ce qu'avant il y avait vraiment un grand intérêt pour les campagnes électorales ?

J-BP : Non, il y a effectivement toujours eu une certaine distance et des critiques à l'égard des élus. La différence c'est que ce mécontentement continuait d'être canalisé par certains acteurs, qui étaient incorporés au système. Ça passait par des partis politiques qui pouvaient être revendicatifs. L'histoire du parti socialiste, et avant lui du parti ouvrier, c'était ça: canaliser le mécontentement d'une frange de la population, qui ne se sentait pas représentée par les partis libéraux et catholiques. On arrivait à le canaliser par les syndicats, par un secteur associatif très riche, alors que l'on parle beaucoup maintenant de société civile non organisée et c'est difficile pour la démocratie représentative d'intégrer cela. On ne peut plus se contenter des acteurs traditionnels –ou du moins, ceux-ci doivent-ils repenser la manière dont ils vont faire liaison entre le pouvoir décisionnel et les citoyens. Et ça, c'est un élément qui rompt avec le passé et qui amène de nouveaux défis. Et aussi de nouveaux modes de participation.

Les Belges, l'IVG et la loi

En Belgique, aussi anachronique que cela puisse paraître, l'interruption volontaire de grossesse reste inscrite dans le Code pénal comme étant un délit « contre l'ordre des familles et la moralité publique » et n'est que partiellement dépénalisée. Pourtant, selon un sondage exclusif sur cette question, 75 % des Belges sont favorables à la sortie de l'IVG du Code pénal. Analyse.

Par Florence Wautelet
Déléguée « Étude et Stratégie » - CAL/COM
avec la rédaction

Vingt-huit ans après le vote de la loi Lallemand-Michelsens, l'IVG est maintenu dans le Code pénal. Selon les articles 350 et 351 du Code pénal, une peine de prison et une amende restent en effet prévues à l'encontre de la femme concernée et du personnel médical impliqué, si les conditions de la loi de 1990 ne sont pas respectées.

À travers une campagne au hashtag qui en dit long sur ses intentions –#IVG hors du Code pénal–, le Centre d'Action Laïque demande activement que l'IVG sorte du Code pénal. Les raisons sont multiples: il s'agit non seulement de faire reconnaître cette intervention comme un acte médical mais également d'assurer le droit à l'autodétermination des femmes. En mars 2017, pour les mêmes raisons, plus de 8 000 personnalités de la société civile, parmi lesquelles des militant.e.s féministes, des académiques, des artistes et de «simples» citoyen.ne.s, ont revendiqué le retrait de l'IVG du Code pénal en signant le

Manifeste des 350¹. Et depuis mai 2016, ce ne sont pas moins de six propositions de loi qui ont été déposées en ce sens en commission Justice du Parlement.

Qu'en dit la population ?

Ces actions ont mis en lumière la méconnaissance, au sein de la population belge, du cadre légal qui régit le recours à l'IVG. C'est pourquoi le Centre d'Action Laïque et deMens.nu, en collaboration avec l'Université libre de Bruxelles et l'Université d'Hasselt, ont commandité un sondage d'opinion². Il en ressort que seul un Belge sur cinq sait que l'IVG constitue toujours un délit figurant dans le Code pénal. Pour plus de trois Belges sur quatre, la décision finale de recourir à une interruption volontaire de grossesse doit appartenir à la femme, quel que soit l'avis de son entourage. Près de six personnes sur dix sont d'avis que refuser l'accès sûr et légal à l'IVG constitue une violence à l'encontre de

¹ www.manifestedes350.be.

² Méthodologie: enquête téléphonique (tirage aléatoire pondéré) intégrée dans un omnibus, réalisée par KANTAR TNS du 13 au 23 décembre 2017. Durée moyenne de l'enquête: moins de 3 min. Marge d'erreur: min. 0,6% - max. 3,1%. Procédure Febelmar. Comité scientifique d'accompagnement: Liesbeth Bruckers de Université d'Hasselt et Catherine Vermandel de l'ULB.



L'ensemble des résultats est disponible dans la brochure: «Sondage d'opinion sur l'Interruption Volontaire de Grossesse en Belgique», CAL, avril 2018.

www.laicite.be

Disponible sur simple demande à cal@laicite.net

3 Défi, le PS, Écolo-Groen, le SPA, l'Open VLD et le PTB-PVDA ont chacun déposé une proposition de loi.

la gent féminine. Enfin, trois quarts des personnes interrogées sont d'avis que l'IVG ne doit plus être considérée comme un délit et devrait plutôt être régie par une loi médicale.

Large consensus

Chose assez rare en Belgique pour être soulignée, les résultats ne diffèrent que légèrement entre les deux communautés linguistiques du pays. En effet, tant l'état de connaissance relative à la législation applicable en matière d'IVG que le souhait de voir sortir l'IVG du Code pénal ne varient pas entre néerlandophones et francophones, ni entre femmes et hommes.

Par contre, la différence est légèrement plus notable entre générations: les jeunes sont encore très nombreux (79 %) à ignorer que l'IVG est toujours

partiellement un délit –pour eux, ce droit semble acquis– tandis que les plus de 65 ans sont les plus nombreux à être correctement informés (28 %). Une hypothèse d'interprétation de cette tendance serait que les jeunes n'ont pas connu la période du vote de la loi dépenalisant partiellement l'IVG, en 1990. En parallèle, ils s'expriment très fortement en faveur d'une sortie de l'IVG du Code pénal (80 %). Quelle que soit l'affiliation philosophique ou religieuse déclarée, le pourcentage de répondant.e.s favorable tant à la sortie de l'IVG du Code pénal que d'en faire une question de santé publique via une loi médicale dépasse les 57 %.

Se libérer du joug pénal

Conclusion de ce sondage: une large partie de la population (75,4 %) se dit favorable à la sortie de l'IVG du Code pénal. Un positionnement qui rencontre une adhésion encore plus large parmi les jeunes, les athées/agnostiques et les personnes qui possèdent un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Les néerlandophones sondés, sans affiliation religieuse déclarée, y sont les plus favorables (91,3 %).

Au vu de ces résultats, on constate que la situation actuelle est tout à fait anachronique et laisse transparaître une symbolique manifestement aux antipodes de l'opinion des Belges. Les débats parlementaires³ devraient avoir lieu d'ici les élections de 2019, afin de clarifier la position de la Belgique sur cet enjeu de société. ↗

Pacte d'excellence : officiellement vôtre

Parmi ses ambitieuses mesures, le Pacte d'excellence prévoit de doter le réseau officiel d'un pouvoir organisateur dissocié. Nécessaire autonomie ou début de la fin ?

Par Julie Luong
Journaliste

Trois cent soixante-cinq établissements scolaires, 150 institutions apparentées (internats, centres PMS, etc.), 211 000 élèves ou étudiants de la maternelle à l'enseignement supérieur, 30 000 emplois et 3 200 000 m² de bâtiments scolaires : Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) est sans conteste le plus important pouvoir organisateur en Belgique francophone, aux côtés des deux autres réseaux : l'officiel subventionné (communal et provincial) et le libre subventionné. Mais ce réseau officiel, pointé par le rapport externe réalisé par McKinsey¹ en 2015 pour ses moins bons résultats dans le primaire que le réseau libre, se révèle être aujourd'hui l'une des pierres d'achoppement du Pacte d'excellence.

Bien sûr, on aurait aimé faire fi de cette vieille guerre très belge entre les réseaux et voir les efforts se concentrer sur l'amélioration globale de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), considéré comme largement en deçà de la moyenne de l'OCDE, tant en termes de qualité et d'équité, que

de dépenses publiques... Hélas, l'effet boomerang semble se confirmer autour des tensions au sein de la majorité PS/cdH. «Dès le départ, la question des réseaux a été soigneusement tenue à l'écart des débats au nom du pragmatisme», explique le Pr Marc Demeuse, directeur de l'Institut d'administration scolaire, à l'Université de Mons et pilote du groupe de travail «état des lieux», lors de la première phase du pacte.

Le modèle Publifin

À côté du tronc commun jusque 15 ans, de l'accompagnement personnalisé ou encore de la nouvelle grille horaire, le Pacte d'excellence prévoit aujourd'hui que chaque école réalise son propre plan de pilotage (reprenant le projet d'établissement, ses objectifs, ses stratégies...), lequel fera l'objet d'une contractualisation avec la FWB. Chaque établissement s'inscrirait ainsi dans une logique de responsabilité par l'intermédiaire de ce contrat d'objectifs qui respecterait son autonomie, tout en l'amenant à rendre des comptes. Problème : pour le réseau

¹ McKinsey & Company, «Contribuer au diagnostic du système scolaire en FWB», rapport final, 10 juin 2015.



© Fred Dufour/AFP

Charivari ou intention réelle de bousculer le réseau officiel ?

organisé par la FWB, ce processus reviendrait à «contractualiser avec lui-même» puisque la FWB est à la fois pouvoir organisateur et régulateur. La ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (cdH) a donc proposé la mise sur pied d'une entité dissociée, qui assurerait le rôle de pouvoir organisateur, avec un conseil d'administration et des gestionnaires.

Défendue par le Pr Alain Eraly (ULB), qui a présidé le groupe de travail sur la bonne gouvernance, cette notion même de «contractualisation» ne va pourtant pas de soi. «Dans cette perspective, contractualiser revient à rendre l'enseignement public égal à d'autres types

d'enseignements et à l'aligner sur le statut du privé, avec tous les risques qu'on peut voir... et qu'on a vus! Publifin et Nethys relèvent exactement de ce genre de schémas: on se dit qu'on peut trouver des structures qui vont abriter certaines préoccupations spécifiques et on les éloigne finalement du contrôle légitime et direct de l'autorité publique, c'est-à-dire dans ce cas du Parlement de la Communauté française», commente le Pr Marc Demeuse. Mais la question est également de savoir à quel point il existe une volonté politique d'assurer le développement et la pérennité du réseau officiel ou, au contraire, de le fragiliser. «Le réseau organisé par la FWB est sous la responsabilité d'un ou

d'une ministre qui peut être plus ou moins favorable à l'existence même de ce réseau. On se retrouve donc, dans certains cas, dans la situation où le braconnier doit jouer le garde-chasse...»

Chronique d'une mort annoncée?

Pour que la FWB confie son rôle de pouvoir organisateur à une entité distincte, la proposition de la ministre devra obtenir une majorité de 2/3 au Parlement, comme le prévoit la Constitution. La structure juridique reste aussi à préciser: elle pourrait être celle d'un OIP (organisme d'intérêt public) ou se calquer sur les statuts *sui generis* tels que ceux de l'université de Mons ou de Liège (universités de la Communauté française avec un conseil d'administration composé par des acteurs de terrain) ou encore celui de l'enseignement flamand, qui s'est doté, dès 1998, d'un pouvoir organisateur indépendant, GO! Une autre solution pourrait consister en la création d'une administration spécifique, sous la tutelle d'un ministre différent de celui qui assure la régulation pour l'ensemble des réseaux.

«Si une structure spécifique doit voir le jour, hors de l'administration de la FWB, la question est de savoir qui sont les personnes que l'on met à la tête de cette structure et surtout si l'enseignement organisé par la FWB doit vraiment se gérer par lui-même, loin d'un contrôle direct et public qui ne veut pas s'exercer», poursuit Marc Demeuse. Pour le professeur montois, la contractua-

lisation pourrait en réalité être le premier pas vers la fin de l'officiel organisé. «La première étape, c'est de réduire l'enseignement public à un statut équivalent au privé pour pouvoir dire que finalement, l'État n'a rien à organiser et qu'il vaut mieux qu'il se contente de réguler l'ensemble. C'est généralement ce qu'on fait, en deux temps, quand on veut se débarrasser d'une structure publique et privatiser ses missions», analyse-t-il. Avec le risque, lorsqu'un problème survient, que les acteurs se renvoient dos à dos les responsabilités.

Sous couvert d'un modèle rationnel, ce serait une approche toujours plus libérale de l'enseignement qui serait en marche. Bien sûr, la Constitution belge continue de garantir l'existence d'un réseau officiel. Encore faut-il qu'il ne se réduise pas, au fil des ans, à peau de chagrin ou perde son identité. «L'enseignement officiel doit aussi se secouer et évoluer et il faut lui en donner les moyens, notamment en simplifiant ses structures. Mais il faut choisir qui donne le tempo et au service de qui. Si c'est pour rendre le statut de l'enseignement organisé par la FWB équivalent à celui des écoles libres, pour finalement lui dire qu'il n'a pas de raison d'être ou qu'il doit se comporter et être financé comme l'enseignement privé subventionné, ce n'est pas la peine», conclut Marc Demeuse. 



GRAZIE

26 Désobéir pour faire bouger les lignes

30 Illégalité de l'IVG : l'Irlande va-t-elle bouger ?

33 Avorter, mais en silence



Le mouvement populiste italien 5 étoiles (M5S) et son leader Luigi Di Maio, grand gagnant des élections du 4 mars. Mais pour quel avenir ?

Désobéir pour faire bouger les lignes

Ancien député européen, membre du parti radical italien, Marco Cappato est un militant laïque de la première heure. En février 2017, il s'est dénoncé à la justice pour avoir aidé à se suicider, en l'accompagnant en Suisse, Fabiano Antoniani, célèbre DJ italien devenu aveugle et tétraplégique après un accident. Son procès pourrait changer l'histoire du droit de mourir dans la dignité en Italie.

Par Vinciane Colson
Journaliste

Pourquoi avoir décidé de vous rendre à la police italienne, après avoir accompagné Fabiano Antoniani en Suisse où le suicide assisté est légal ?

Parce que c'était une action non violente de désobéissance civile, pas simplement une violation de la loi. On parlait du risque de paralysie suite aux élections... mais le blocage politique institutionnel ne va pas commencer maintenant, il existe depuis longtemps. La première loi sur l'euthanasie a été proposée il y a trente-deux ans. Et pendant trente-deux ans, le Parlement n'a pas été en mesure d'en discuter. C'est un phénomène – qui n'est pas propre à l'Italie – d'incapacité des parlements à décider sur des thèmes aussi complexes. Il y a quatre ans, on a présenté une proposition de loi d'initiative populaire, on a récolté 70 000 signatures pour la légalisation de l'euthanasie. Mais le Parlement n'en a pas discuté. Donc on

a commencé à aider publiquement les gens à aller en Suisse, j'ai ouvert un site web mais rien ne bougeait. J'ai donc décidé d'accompagner quelqu'un physiquement et de me rendre à la police afin que ça devienne un débat public. Maintenant, sur le banc des inculpés, il n'y a pas que moi, il y a aussi la loi. Mon procès a été suspendu parce que le juge a demandé à la Cour constitutionnelle de se prononcer sur la constitutionnalité de la loi sur le sujet, car elle date de 1930.

Une loi adoptée sous le régime fasciste ?

En pleine époque fasciste, oui. Cette loi dit que quiconque aide quelqu'un d'autre à se suicider doit être condamné à une peine de cinq à douze ans de prison. À l'époque, l'État fasciste avait besoin de dire: la vie est sacrée et personne n'a le droit de décider pour soi-même, parce qu'il



© Alberto Pizzoli/AFP

Ancien député européen, Marco Cappato est membre des Radicaux italiens et lutte notamment pour le droit à l'euthanasie en Italie.

y a une raison d'État supérieure. En 2018, une loi comme ça ne peut plus être utilisée pour un malade en phase terminale. La Cour constitutionnelle a maintenant une tâche très importante : décider de la constitutionnalité de la loi. Si je ne m'étais pas rendu à la police, ça n'aurait pas bougé, on aurait peut-être dû attendre des dizaines d'années.

Depuis, la loi «testament biologique» sur la fin de vie a été adoptée. Toute personne majeure en fin de vie a désormais le droit de renoncer aux traitements médicaux, à l'alimentation et à l'hydratation artificielles.

Cette loi est la conséquence de notre action, elle a été mise à l'ordre du jour du Parlement comme réaction à la désobéissance civile que j'ai entreprise. C'est un grand pas en avant et on a soutenu cette loi. Mais la Constitution italienne disait déjà

que personne ne peut être obligé à un traitement médical. Le problème, c'est que quand il y avait un refus du médecin, il très difficile de faire respecter le droit constitutionnel. Il fallait aller devant un juge, ça prenait du temps, des années. Maintenant, c'est une loi immédiatement applicable.

Mais ce n'est pas encore assez, parce que la loi ne peut pas être appliquée quand la souffrance et la maladie terminale n'induisent pas qu'on survive à cause d'un traitement médical. Si on prend le cas d'un malade du cancer, sa survie ne dépend pas d'une machine qu'on peut débrancher. Mais sa souffrance est, dans certaines situations, comparable à celle d'une personne dépendante d'une machine. Pourquoi devrait-on faire dépendre le droit de terminer sa vie du fait que l'euthanasie est active ou passive ? Pour moi, le droit

de terminer sa vie doit dépendre des conditions de souffrance et de maladie, pas de la technique à laquelle on est relié.

Des médecins ont annoncé qu'ils refuseraient d'appliquer cette loi, en invoquant l'objection de conscience, comme ils le font déjà pour l'avortement.

C'est toujours le problème : les lois ne sont pas respectées. Heureusement, la loi sur le testament biologique ne prévoit pas un mécanisme explicite formel d'objection de conscience, comme c'est le cas pour l'avortement. La direction de l'hôpital doit respecter la volonté du malade et s'organiser intérieurement avec ses médecins. C'est un devoir auquel le responsable médical ne peut pas se soustraire. J'espère que cette absence d'un mécanisme rigide d'objection de conscience permettra de ne pas avoir un boycottage de la loi, tel qu'il se pratique pour l'avortement.

Septante pour cent des médecins italiens refusent de pratiquer des IVG, voire 90% dans certaines régions.

Comment l'expliquer ? Le poids des traditions ? Le lobbying de l'Église ?

Il y a une organisation de l'objection de conscience, certainement. Peut-être pas de l'Église directement, mais de tous les pouvoirs qui sont autour. Le nouveau pape n'a pas changé la position de l'Église vis-à-vis de ce sujet mais il a arrêté, disons, la politique de militarisation des institutions, ce qui était le cas avec Ratzinger. Il n'y a pas d'organisation directement coordonnée par

Pourquoi devrait-on faire dépendre le droit de terminer sa vie du fait que l'euthanasie est active ou passive ?

le Vatican. Ce qui n'empêche pas les pouvoirs catholiques dans les hôpitaux, dans les syndicats, dans les partis politiques, et une influence toujours très forte. C'est peut-être l'une des raisons principales de ce phénomène. Mais un élément très important aussi, c'est l'évolution de carrière. Il y a des hôpitaux où les médecins ont des parcours de carrière qui vont plus vite s'ils sont objecteurs de conscience. C'est un cercle vicieux : dans certaines structures sanitaires, les médecins qui ne font pas objection de conscience sont obligés de ne faire que des avortements parce que personne d'autre n'en fait. Et à la fin, ils se disent : je deviens objecteur de conscience, sinon je suis mis dans un coin à ne faire que ça.

Ça mène à des situations dramatiques, comme cette femme enceinte de jumeaux décédée en Sicile parce que son médecin a refusé de pratiquer une interruption médicale de grossesse. Comment solutionner ce problème ?

La région du Latium a fait des concours réservés aux médecins qui ne sont pas objecteurs de conscience. Mais ce n'est pas une garantie parce qu'ils peuvent toujours le faire après. La seule solution serait, je pense, de mettre fin à cette pratique de par-

cours privilégié pour ceux qui font objection de conscience, parce que ça devient une imposition de conscience. Il faudrait aussi être plus dur vis-à-vis des responsables sanitaires qui ne respectent pas la loi.

Les élections législatives ont eu lieu récemment en Italie. Comment expliquez-vous la montée du populisme et de l'extrême droite ?

Il y a un message très fort des Italiens envers la classe politique au pouvoir ces dernières décennies : « On veut changer. Mais dans quelle direction ? On ne sait pas. » D'un côté, la peur de l'immigration a sûrement été le facteur-clé pour la montée de la Ligue du Nord. Le Mouvement 5 Étoiles, c'est tout à fait différent, c'est plutôt un mouvement d'attaque contre la démocratie représentative, contre les priviléges de la politique. Il y a beaucoup de populisme là-dedans. En même temps, dans la législature qui vient de se terminer, quand on a réussi à faire approuver la loi sur la fin de vie, on a obtenu le vote favorable de ce groupe.

Ils sont donc progressistes ?

Je ne dirais pas ça, parce que leur position change beaucoup. Par exemple sur l'union civile, le PACS à l'italienne, ils étaient favorables... mais à la dernière minute certains ont changé leur voix et la loi a failli ne pas passer. C'est un mouvement post-idéologique, qui ne fait pas confiance aux institutions. Le problème aujourd'hui, c'est le risque

de paralysie, parce que personne ne veut faire d'accord.

Votre parcours est émaillé d'actes de désobéissance civile. La seule manière de faire bouger les choses selon vous ?

En théorie, la démocratie représentative devrait nous suffire. Mais la réalité ne suit pas. Ça ne suffit pas de dire : on doit discuter au Parlement. Il faut raisonner et dialoguer, je suis d'accord. Mais la désobéissance civile, c'est une façon de mettre du cœur dans une direction opposée à ceux qui veulent attiser la peur. Nous, on veut plus d'espace de liberté. Pour ça, la désobéissance civile est fondamentale. Si on prend le cas de l'euthanasie, en faisant simplement des colloques et des débats, on reste dans un cercle de personnes informées et intéressées par le sujet. Quand j'ai accompagné Fabiano Antoniani en Suisse, c'était un cas précis : pas de la théorie, pas un débat bioéthique, mais un débat humain. Les gens ont pu en parler au travail, au bar avec les amis, c'est devenu un sujet passionnant de débat. Je ne dis pas que la seule façon d'y arriver est la désobéissance civile, mais je pense qu'on ne peut pas limiter ce genre de débat aux élites intellectuelles. 



Libres, ensemble

Retrouvez l'intégralité de l'interview de Marco Cappato dans l'émission radio « Libres, ensemble » diffusée le 7 avril. À réécouter sur www.libresensemble.be.

Illégalité de l'IVG : l'Irlande va-t-elle bouger ?

C'est une première en Irlande : un référendum est organisé en ce mois de mai pour sonder la population sur le droit à l'IVG. L'île celtique possède l'une des constitutions les plus restrictives sur le sujet en Europe.

Par Shona Weymes

Responsable de liaison de l'amendement de l'article 8
Humanist Association of Ireland

Début mars, la tempête Emma paralyse l'Irlande : les aéroports sont fermés, les vols bloqués, les ferries annulés. L'ensemble des transports publics est à l'arrêt. Plus personne n'entre ni ne sort du pays. Le pain est devenu la denrée la plus recherchée et les Irlandais sont calfeutrés à la maison pendant ces quelques jours de neige. Un épisode drôle, une sortie du quotidien et juste quelques désagréments pour la plupart... sauf pour les 50 femmes qui prévoyaient justement de se rendre cette semaine au Royaume-Uni en vue d'y pratiquer une IVG. Des femmes qui vont devoir reprendre rendez-vous, de nouveaux jours de congé, racheter des billets, à nouveau réserver l'hôtel, repayer le baby-sitter et faire tout cela dans le plus grand secret et à grand coût, financier et émotionnel. Et quid de toutes ces autres Irlandaises qui, par manque de moyen, ne peuvent même pas se permettre un tel déplacement ? La Poste est à l'arrêt également. D'autres femmes impatientes attendant de voir arriver leur colis, ce colis de médicaments qu'elles prennent à la maison, seules, sans suivi médical, tout

en sachant que si elles consultaient un généraliste ou une clinique gynéologique, elles risqueraient d'être dénoncées ou de mettre en danger la carrière des professionnels vers lesquels elles se tourneraient. C'est horrible, rien que d'y penser. Mais comment l'Irlande en est-elle arrivée là ?

Un droit à la vie, sans discussion

Adopté en 1983, le 8^e amendement à la Constitution irlandaise proclame que «l'État reconnaît le droit à la vie de l'enfant non né et, tout en respectant le droit égal de la mère à la vie, garantit par ses lois à respecter, et dans la mesure du possible, à défendre et à protéger ce droit». Dans les faits, le 8^e amendement criminalise l'avortement en Irlande. Pour avoir accès à une IVG légale, la femme doit se déplacer à l'étranger. Et ceci est vrai dans tous les cas, y compris lors d'un viol, d'inceste, si la vie de la mère est en danger ou si le fœtus présente une malformation qui rendrait la vie extra-utérine impossible. Dans le cas où il y a risque de suicide, exception est faite, mais cela

n'arrive pas dans la pratique parce que, comme la Cour européenne des droits de l'homme l'a dit, la femme en Irlande n'a pas de moyen de prouver en temps et en heure le risque de suicide dû à «l'absence de réglementation ou législation rendant une procédure accessible et effective possible».

Aujourd'hui une femme qui avorte (y compris par voie médicamenteuse), ainsi que quiconque –personnel médical ou non– lui fournit de l'aide risque jusqu'à 14 ans de prison. De 1983, année d'adoption de l'amendement, à 2015, on estime à plus de 160 000 le nombre de femmes vivant en Irlande qui se sont rendues en Angleterre ou au Pays de Galles pour y subir

une IVG. Aussi choquants que ces chiffres paraissent, nous savons qu'ils ne reflètent qu'une partie de la réalité puisqu'il n'existe pas de statistiques officielles et parce que nous ne savons pas combien donnent de fausses adresses et de faux noms.

En plus de priver les femmes du droit à l'avortement, le 8^e amendement établit aussi une primauté de la grossesse sur l'accès de la mère enceinte à des soins de santé. D'après l'Association pour l'amélioration de la grossesse en Irlande, «le 8^e amendement est souvent utilisé afin de refuser à la femme son droit à l'autonomie en matière de prise de décision, et ce, durant la grossesse, l'accouchement et même



© Paul Faith/AFP

En Irlande, un combat s'est engagé pour la modification du 8^e amendement à la Constitution qui criminalise de fait l'avortement.

ensuite. Certaines femmes ont signalé avoir été forcées d'accepter une césarienne ou autres procédures invasives pendant l'accouchement et avoir été menacées d'être renvoyées aux services sociaux, psychiatriques ou même de police lorsqu'elles essayaient d'affirmer leur droit à disposer de leur corps». Il s'agit d'une violation claire du droit à la vie privée et à la santé ainsi qu'aux obligations de lutte contre la torture et autres traitements cruels tels que définis par le Comité des droits de l'homme de l'ONU. Il arrive même que des femmes se voient privées de leur droit de mourir dans la dignité comme ce fut le cas en 2014 lorsqu'une femme enceinte cliniquement décédée avait été maintenue en vie artificiellement contre la volonté de la famille. Le cas ne fut résolu qu'après que le père de la femme ait obtenu gain de cause devant la Cour suprême, qui a ordonné l'arrêt des soins palliatifs.

Réformer la Constitution : un « oui » massif ?

La situation irlandaise a déjà été plusieurs fois condamnée par des instances internationales telles que le Comité des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Comité contre la torture et le comité des droits économiques, sociaux et culturels. En outre, des jugements condamnant l'Irlande ont été prononcés par la Cour européenne des droits de l'homme. La directrice de l'Hôpital national irlandais pour la maternité ainsi que son prédécesseur ont tous deux publiquement levé leur voix contre le 8^e amendement.

En 2017, cédant à la pression de groupes de militants, le gouvernement a formé une assemblée citoyenne pour l'examiner et 99 citoyens tirés au sort se sont réunis durant cinq week-ends afin d'entendre les contributions de divers groupes et experts sociaux, religieux, médicaux et légaux. À la fin du processus, la recommandation était claire : 87 % de ces citoyens ont indiqué que le 8^e amendement ne pouvait être maintenu dans sa forme actuelle. Avec une telle majorité, le besoin de réforme ne pouvait plus être ignoré.

Suite au rapport de l'Assemblée citoyenne porté devant une commission multipartite du Parlement, la recommandation fut faite d'organiser un référendum sur la question et d'envisager une nouvelle législation permettant l'accès à l'IVG si l'amendement était aboli par le référendum. Ce sera la première fois en Irlande que les femmes étant en âge de procréer auront l'opportunité de voter sur ce sujet. Malheureusement, ce référendum ne viendra pas assez tôt pour les femmes bloquées par la tempête Emma. Mais espérons qu'il permettra qu'aucune femme n'ait plus besoin de se rendre à l'étranger pour des soins auxquels elle devrait avoir accès dans l'hôpital ou le centre de soin de santé le plus proche de son lieu de vie.



Avorter, mais en silence

En Allemagne, l'avortement est autorisé, mais les informations sur son déroulement, fortement cadrées... par une ancienne loi nazie. Un événement récent a relancé le débat sur cet encombrant héritage.

Propos recueillis par Marc Soignet
Délégué «Europe & International» - CAL/COM

Une loi nazie, adoptée en 1933, aboutit fin 2017 à la condamnation d'une gynécologue allemande à une amende de 6 000 euros. Son crime: fournir des informations relatives à l'avortement sur son site web. Aussi surréaliste que cela puisse paraître, l'affaire a fait irruption dans le débat public allemand. Et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'abrogation de cette étrange législation n'est pas si simple.

Pour mieux comprendre cet enjeu, nous avons interrogé Kate Cahoon, Australienne vivant à Berlin depuis 10 ans, militante de la Bündnis für Sexuelle Selbstbestimmung (Alliance pour l'autodétermination sexuelle), une plateforme citoyenne qui s'oppose à la lourde influence que les groupes fondamentalistes chrétiens ont encore de nos jours en Allemagne.

Il y a quelques mois, le monde découvre le nom du Dr Kristina Hänel et la raison pour laquelle son nom apparaît dans les médias choque beaucoup de monde. Quel est son problème ?

Le Dr Hänel est une gynécologue allemande, alliée de longue date du mouvement pro-choix. L'année dernière, elle a été accusée d'avoir diffusé des informations concernant l'avortement sur son site web. Le document incriminé: un simple PDF fournissant des informations basiques concernant les éléments importants à savoir quand on s'apprête à mettre fin à une grossesse. Le tribunal a cependant considéré que ces informations constituaient de la publicité et l'a condamnée, en vertu de l'article 219a du Code pénal, à une amende de 6 000 euros.

Ce simple point choque déjà l'oreille non allemande : est-il interdit en Allemagne de fournir des informations sur l'avortement à des patientes ?

Les deux articles qui régissent l'avortement en Allemagne sont les articles 218 et 219 du Code pénal. Ils se trouvent dans la section «crimes contre la vie». L'article 218 réglemente l'avortement en général et le dépénalise dans les douze premières semaines de la grossesse si la femme



© Artur Widak/NurPhoto/AFP

En Allemagne, il est interdit de faire de la publicité pour l'IVG et par ricochet, d'informer correctement sur le sujet.

dispose d'un «certificat de consultation» et attend 3 jours avant la procédure (3 jours qui –dixit la loi– sont dédiés à la protection de la vie à naître et qui doivent être employés à encourager la poursuite la grossesse). L'article 219 est divisé en deux parties: le paragraphe «b» traite des obligations de conseil, le paragraphe «a» interdit de faire la publicité de services d'avortement. Cette loi, adoptée par les nazis en 1933 pour stigmatiser les médecins libéraux, juifs et communistes, est formulée en termes très vagues et rend la distinction juridique entre publicité et information très difficile.

Et donc la diffusion d'informations sur l'avortement condamnable d'une amende...

En fait, la peine encourue s'élève à 2 ans de prison, mais les méde-

cins s'en tirent en général avec une petite amende s'ils acceptent de retirer les informations de leur site. Le Dr Hänel ne l'a pas fait. Au contraire, elle a plaidé pour le droit de ses patientes à recevoir des informations appropriées et c'est ainsi qu'elle s'est vue condamnée à une somme beaucoup plus importante.

Quelle est la fréquence de ces procès ? Il semble qu'il ne s'agisse pas d'un cas isolé.

Non, en effet. En réalité, la plupart des accusations sont portées par des mouvements anti-choix et des fondamentalistes chrétiens. L'un des plus célèbres est Klaus Günter Annen, le fier éditeur d'un site Internet appelé Babycast. de. Le procès du Dr Hänel a attiré l'attention des médias et la condamnation a provoqué un scandale. Pour

beaucoup, c'était la première fois qu'ils entendaient parler de l'article 219a. Le refus de la gynécologue de retirer l'information et de porter la procédure au niveau supérieur a vraiment permis à la question de faire irruption dans le débat public.

Et qu'en dit la classe politique ?

Le soutien reçu par la Dr Hänel est vraiment impressionnant ! Cependant, le débat public est aussi faussé par les mouvements anti-choix et des politiciens de droite qui tentent d'amalgamer le débat sur le 219a à d'autres débats plus larges sur le 219b et 218. En outre, les groupes anti-choix investissent les réseaux sociaux qui regorgent de messages anti-avortement. Trois partis politiques ont proposé l'abrogation complète du 219a : le parti de gauche Die Linke, les Verts et les sociaux-démocrates du SPD. L'extrême droite ainsi que les chrétiens-démocrates de la CDU – le parti d'Angela Merkel – y sont fortement opposés. Les libéraux quant à eux ont proposé une modification de l'article sans l'abroger néanmoins. Enfin, le 22 février, une première audition a eu lieu au Parlement, mais à part un accord sur une consultation publique, aucun progrès n'a vraiment été enregistré. La CDU est restée inflexible, motivant sa position radicale avec des arguments qui ressemblent parfois mot à mot aux arguments des organisations anti-choix. Un exemple en est la référence récurrente à « 25 bébés avortés par jour ».

Et on peut imaginer que les négociations pour former une grande

coalition entre la CDU et le SPD n'ont pas aidé à faire avancer le débat...

En effet, depuis qu'il a conclu un accord avec la CDU, le SPD recule. Il s'apprête à retirer sa proposition d'abrogation et paraît vouloir se concentrer sur la recherche d'un compromis improbable. Pour nous, il s'agit d'un revers et, dans l'attente d'une proposition de loi conjointe, nous craignons que la coalition ne gèle le dossier et ne le remette à la prochaine législature. D'un autre côté, c'est la première fois en 15 ans que le débat sur l'avortement a refait surface de manière aussi claire en Allemagne et de nombreuses organisations ont rejoint notre appel, dont un syndicat ainsi que l'Association fédérale des médecins et même une organisation de femmes protestantes. Nous espérons que la thématique restera au premier plan du débat public.

Quelles sont les prochaines étapes pour la Bündnis ?

Nous continuons à suivre la situation de près et nous voulons développer une nouvelle stratégie. Au-delà de l'article 219a, nous continuerons à nous mobiliser contre les mouvements anti-choix et nous voudrions également faire passer le débat public à l'étape suivante : à l'abrogation non seulement du 219a mais aussi des 219b et 218. Il s'agirait de sortir l'avortement du Code pénal et de lui trouver une place dans le droit médical. Cela nous permettrait d'aborder des problématiques sous-jacentes telles que le manque de disponibilité de services d'avortement et le manque de formation appropriée. 

Environnement en danger, droits bafoués





La loi du milieu

S'il est une loi constante en matière d'environnement, c'est que toute altération du milieu nuit aux droits fondamentaux. Évident et pourtant si difficile à faire admettre.

Par Achille Verne
Journaliste

Le lien entre environnement et droits n'a rien de neuf. La relation entre la qualité de l'environnement et la jouissance des droits humains fondamentaux ayant été reconnue pour la première fois par l'Assemblée générale de l'ONU à la fin des années 1960. En 1972, la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain a également tracé un lien direct entre environnement et le «droit de vivre». Dix ans plus tard, la Charte mondiale sur la nature représentera le premier texte d'une réelle valeur morale, introduisant explicitement la notion de générations futures et à proclamer des «principes de conservation» au regard desquels tout acte de l'homme affectant la nature doit être guidé et jugé. Ce principe sera confirmé en 1992 par la déclaration de Rio qui reconnaît également le droit à une vie saine, en harmonie avec la nature. Depuis, le combat est permanent pour tenter de lui donner corps. Il est omniprésent et multi-forme.

Choyer la biodiversité

Au cours des dernières décennies, les illustrations n'ont pas manqué pour démontrer combien le mal fait à l'un

nuit gravement aux autres. La forêt amazonienne est exploitée à tort et à travers et ce sont des peuplades indigènes entières qui perdent leur cadre de vie et se trouvent privées de leur habitat. Des insecticides sont déversés en masse sur des cultures et ce sont des habitants proches qui voient leur santé menacée... Les exemples de ce type peuvent se multiplier à l'infini.

En mars 2017, le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme et l'environnement, John Knox, et sa collègue responsable du droit à l'alimentation, Hilal Elver, ont mis à leur tour la pression. Pour eux, la crise de la biodiversité est également une crise des droits de l'homme, et les États devraient reconnaître ce lien. Ils ciblaient notamment l'abus de pesticides, accusant ces substances de saper le droit à l'alimentation, en raison de la pollution qu'elles entraînent. De plus, 200 000 décès par an sont imputés à cette chimie dévastatrice. Comme tant d'autres avant eux, Knox et Elver ont regretté l'absence d'un traité mondial régissant l'utilisation des pesticides. Ils ont appelé la communauté internatio-



nale à mettre en place les conditions nécessaires à la formulation d'un tel accord.

Une mobilisation formelle

Une année s'est écoulée. En mars dernier, à Medellín (Colombie), plus de 600 scientifiques ont repris à leur tour le flambeau en faisant un état des lieux de la biodiversité à l'échelon planétaire. Ils ont conclu, à l'instar du rapporteur Knox, que l'on assiste aujourd'hui à la sixième extinction des espèces. La première engendrée par l'homme! La biodiversité passe par la qualité de l'eau et de l'air, la disponibilité de nourriture et d'énergie, la régulation du climat, le berceau des traditions culturelles, la beauté des paysages... Autant d'éléments constitutifs d'une vie saine et d'un bien-être quotidien. Autant

de conditions nécessaires à une existence digne, garantie par les droits de l'homme: le droit à l'alimentation, à la santé, la vie privée, etc.

Face à ces atteintes à l'environnement et donc aux libertés fondamentales, la résistance s'organise, parfois à un niveau où on ne l'attend pas. Un exemple? En mars dernier toujours, le gouvernement bruxellois a décidé de traîner la Commission européenne en justice, à Luxembourg. Motif ? L'exécutif européen aurait violé le principe de précaution en décidant de renouveler pour cinq ans l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate. Cette molécule qui entre dans la composition de multiples herbicides (dont le Roundup) est suspectée d'être cancérogène. Or l'Europe est censée garantir à ses citoyens un niveau élevé de protection de l'environnement et de la

santé, a argumenté le gouvernement bruxellois en soulignant l'atteinte faite à ces droits.

Une responsabilité sur le long terme

S'il y a des avancées, les reculades sont multiples. Mais les choses évoluent. En marge de l'accord de Paris (COP21) sur le climat survenu en 2015, un projet de Déclaration des droits de l'humanité initié par François Hollande a cherché à son tour à lier les droits et devoirs de l'humanité avec les écosystèmes qui permettent sa vie (ou sa survie). Ceux-ci sont définis comme «le droit pour tous les habitants de la Terre à vivre dans un monde dont le futur n'est pas compromis par l'irresponsabilité du présent». Le texte, qui est destiné à l'Assemblée générale des Nations unies, associe aux dimensions internationales et multiculturelles une dimension temporelle longue.

Des ONG ont fait de ce créneau leur combat quotidien. Pour certaines d'entre elles, combattre les conséquences de la dégradation environnementale est un prérequis indispensable au développement harmonieux de l'enfant, lequel incarne le devenir des générations futures. Les instabilités environnementales n'affectent pas que les générations actuelles, mais mettent également en danger ceux qui nous succéderont. L'environnement doit être adapté sur le long terme à l'espèce humaine. Il est en outre le moyen indispensable à la réalisation d'objectifs sociaux. «Pourquoi ce problème est-il important d'un point de vue des droits de l'enfant?» inter-

roge par exemple l'ONG Humanium. «Bien qu'il existe de nombreux débats sur le point de savoir si le droit à un environnement sûr devrait être défini comme un droit fondamental, le respect et la protection des valeurs qui en découlent sont, sans aucun doute, étroitement connectés avec les droits à la vie et à la santé. Aucun enfant ne devrait souffrir des dérangements causés par l'activité humaine... Mais pour cela, conclut l'ONG, il faudrait que les textes engrangés aient une valeur juridique et que leur non-respect soit suivi éventuellement de sanctions.»

Protéger les militants

Autre question cruciale: la protection des droits des défenseurs environnementaux à travers le monde. Avec 197 morts l'an dernier selon le dernier rapport de Global Witness, la violence exercée à l'encontre des militants environnementaux ne cesse de se développer dans le monde, affirmait en mars dernier l'ONU Environnement. «Ceux qui luttent pour protéger la planète devraient être considérés comme des héros. Malheureusement, ils paient un lourd tribut à leur sécurité, et parfois même à leur vie.» Or les droits de l'environnement sont aujourd'hui inscrits dans plus de 100 constitutions nationales. Environ quatre militants sont malgré tout tués chaque semaine au motif qu'ils exercent un autre droit fondamental: la liberté d'opinion. 

Un contre-la-montre planétaire

Le développement durable et son « triangle » ne suffisent plus. Il est plus que temps de donner la primauté à l'environnement. Et de trouver des solutions novatrices.

Par Achille Verne
Journaliste

Les États-Unis de Donald Trump donnent la priorité aux énergies fossiles, tournant le dos à l'Accord de Paris sur le climat. La Chine déplace plus d'un million de personnes pour construire le barrage des Trois-Gorges, au prétexte que la pollution des eaux et les glissements de terrain seront contrebalancés par les bénéfices de la production d'hydro-électricité. Le gouvernement équatorien est critiqué pour sa gestion des îles Galápagos, envahies par des espèces exogènes, à cause du tourisme. L'Allemagne, qui a banni le nucléaire et donne la part belle aux éoliennes, recourt toujours aux centrales au charbon. Ce sont là quelques exemples d'États qui se sont engagés un jour dans la protection de l'environnement, ont légiféré dans ce sens, se sont ralliés à plusieurs traités internationaux et leur tournent tout aussi sûrement le dos lorsque des intérêts financiers et économiques sont en jeu. La Belgique n'échappe pas à cette schizophrénie : en témoigne le débat sur la sortie du nucléaire en 2025. En dépit du Pacte énergétique, celle-ci reste suspendue aux appréciations d'un comité de monitoring au sein duquel les intérêts des producteurs d'électricité sont

représentés. Or, s'il fallait s'en tenir aux droits humains fondamentaux, le nucléaire devrait être abandonné au motif qu'il menace la sécurité de la population belge. Que ce soit en raison de la présence de déchets radioactifs ou du risque d'un accident semblable à celui de Fukushima.

Stopper la colonisation de l'avenir

En 2007, le principe du développement durable avait pourtant été inscrit dans la Constitution belge. « Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'État fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations » : ainsi fut rédigé l'article 7bis de la Constitution. Une « version édulcorée », avait alors jugé Écolo, persuadé que la dissolution des Chambres toute proche avait poussé le gouvernement libéral-socialiste de Guy Verhofstadt à éviter un blocage engendré par un texte potentiellement plus radical. Les écologistes auraient souhaité

Comment relever le défi de ce qui ressemble de plus en plus à une course contre la montre ?

que les pouvoirs publics s'engagent en sus à «tendre vers l'équilibre entre la consommation de ressources sur une période donnée et le remplacement de ces ressources sur la même période».

Jean Cornil, alors sénateur PS, a été à l'origine de l'introduction du principe du développement durable dans la Constitution. Une décennie plus tard, il se souvient de «l'urgence de l'inscrire comme principe constitutionnel» pour protéger les «générations futures». «Mais,» dit-il non sans regret, «cela ne suffit plus». Alors que la notion de développement durable met traditionnellement sur un même pied l'économie, le social et l'environnement, «ce dernier doit dorénavant primer au vu de l'accélération constatée de la détérioration de la planète». Le temps est donc compté: «La prise en compte de l'environnement est aujourd'hui primordiale pour protéger les générations futures. Certains philosophes disent que l'on colonise l'avenir. Autrement dit, que les générations qui nous suivront seront victimes de notre mode de vie actuel.»

Pour Jean Cornil, «ce petit article de la Constitution» ne peut donc suffire à répondre aux enjeux actuels. L'ancien sénateur demande

plus de «volontarisme». «Il y a un décalage trop fort, estime-t-il, entre le cri d'alarme sur l'état de la planète lancé en novembre dernier par 15 000 scientifiques et la capacité politique à prendre des décisions qui puissent apporter des solutions sur le long terme.» La population européenne elle-même, en dépit de l'engagement d'une partie des citoyens, reste trop peu concernée. Notamment parce qu'elle ne souffre pas encore directement des effets des mutations environnementales qui menacent les écosystèmes. «Lorsque l'on parle des migrants, on pense d'abord à ceux qui fuient les combats en Syrie. Pas aux réfugiés climatiques alors que selon l'ONU, leur nombre ne cesse d'augmenter. Face à ce problème de perception, il faut davantage faire preuve de pédagogie», affirme Jean Cornil.

Un suicide écologique ?

Ce qui ressemble à une autocritique avait en réalité déjà été partiellement énoncé par l'ancien sénateur en 2007, lorsqu'il déclarait que le développement durable «est un principe directeur qui doit orienter toutes les politiques. Mais il faut le traduire concrètement par des moyens budgétaires, par des décisions politiques, par le rôle exemplaire que doivent jouer les pouvoirs publics». Le développement durable consacre un objectif à atteindre qui vise à intégrer l'environnement dans les nouvelles politiques publiques. Et si l'environnement doit prendre le pas sur l'économique et le social, il n'est pas question pour autant de les

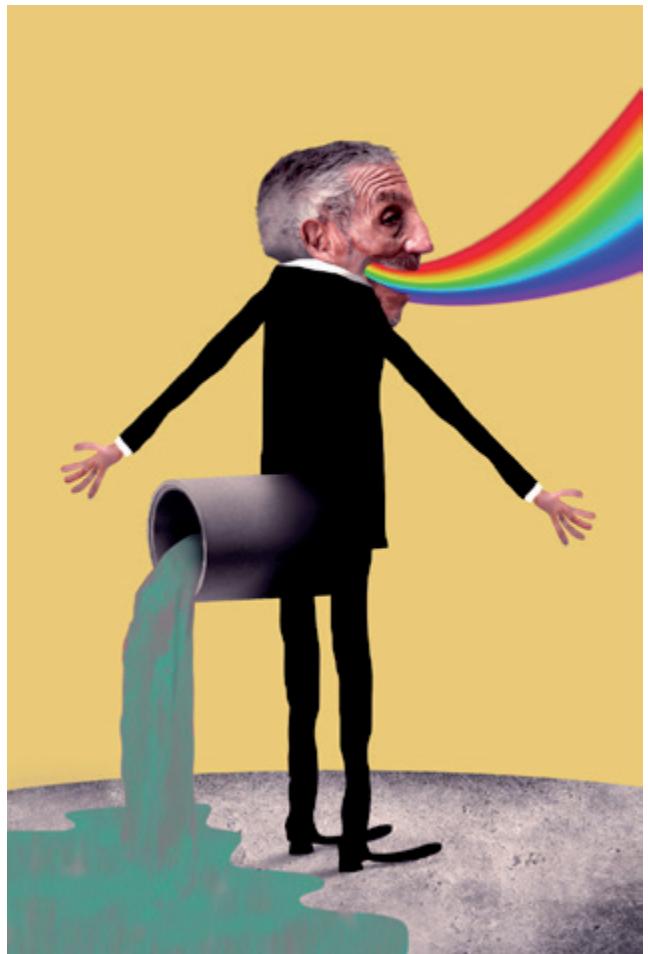
négliger. «Mais il faut en finir avec le modèle productiviste né au XVIII^e siècle, la croissance devant être dirigée vers l'éducation ou les moyens sociaux. Et non plus vers des transports polluants, l'utilisation effrénée des énergies fossiles, etc.»

Face à ce défi, les États ne peuvent agir en solitaire. Rares sont ceux qui n'ont pas pris conscience de la nécessité de changer les choses. Mais comment relever le défi de ce qui ressemble de plus en plus à une course contre la montre? Dans son livre *Effondrement*, l'écrivain américain Jared Diamond craint qu'à terme notre civilisation ne «se suicide écologiquement», à la manière des Sumériens ou des Mayas.

Heureusement, ici et là, de nouvelles idées pointent le bout du nez pour sauvegarder la planète, la préserver du réchauffement climatique, lui permettre d'échapper à la sixième extinction des espèces qui serait en cours. Certains juristes et scientifiques voudraient ainsi que les brevets qui concourent à la protection de l'environnement soient partagés à l'échelon planétaire, la capacité d'innovation technologique dont sont capables les pays riches profitant aux pays pauvres.

Mutualiser les avancées technologiques

En réalité, l'idée de recourir à des transferts de technologies afin de poursuivre l'objectif de développement durable n'est pas neuve. Dès 1970, l'Assemblée générale des



Nations unies énonçait déjà l'obligation des États de «coopérer pour assurer le respect universel et la mise en œuvre des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, cette obligation leur incombe dans les domaines économique, social et culturel, ainsi que dans celui de la science et de la technique». La déclaration de Stockholm de 1972 affirmait à son tour que les avancées scientifiques et techniques doivent concourir à la protection de l'environnement, tout en servant les causes économiques et sociales. En



un temps où il n'était pas question du *big data*, la question de la circulation des informations et des connaissances en matière de technologies environnementales était donc clairement abordée. En 1992, le principe 9 de la déclaration de Rio recommandait aussi «la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices». Lors de Rio+20, en 2012, les États ont à nouveau souligné l'importance de recourir à la coopération internationale et aux transferts de technologies, en particulier au profit des pays en développement.

Inutile de dire que les détenteurs de brevets ne se précipitent pas pour partager leurs inventions à titre gratuit. L'article 10 de l'accord de

Paris sur le climat prévoit pourtant à son tour qu'«il soit créé un cadre technologique chargé de donner des directives générales aux travaux du mécanisme technologique visant à promouvoir et faciliter une action renforcée en matière de mise au point et de transfert de technologies», avec pour objectif de combattre le réchauffement climatique. Mais il ne donne pas de solution concrète pour faire face aux obstacles que représentent les régimes de propriété industrielle. Aucune réponse légale et concrète n'a encore été apportée, ni dans la lutte contre le réchauffement climatique ni pour la poursuite de l'objectif de développement durable en général. 

Atmosphère poubelle et droits souillés

Parmi les gros enjeux environnementaux contemporains, celui du réchauffement climatique, est l'un des plus épineux. Les répercussions sur les populations et leurs droits sont multiples, ainsi que sur la biodiversité et la viabilité de la planète.

Interview de Jean-Pascal van Ypersele, climatologue, ancien vice-président du GIEC et professeur à l'UCL¹.

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Actuellement, quelles sont les analyses et les projections en matière de réchauffement climatique ?

La première chose, ce n'est pas nouveau, c'est que le climat se réchauffe bel et bien. En moyenne mondiale, la température a augmenté d'à peu près un degré Celsius depuis la période pré-industrielle et continue à croître. Le niveau des mers s'est élevé au cours des 100 dernières années d'une bonne vingtaine de centimètres, car l'eau des océans se dilate, les glaciers fondent et les calottes glaciaires commencent à fondre également. Les vagues de chaleur se multiplient dans bien des régions du monde, avec des chiffres qui sont quand même très inquiétants: 54 degrés l'an dernier, en Asie, au Moyen-Orient, notamment. Les pluies très intenses se multiplient, puisque quand le climat se réchauffe, il y a plus de vapeur d'eau qui s'évapore des océans, ce qui favorise les inondations. Or, ce sont les événements extrêmes de ce genre qui ont les pires conséquences.

Tout cela affecte de plus en plus de monde, que ce soit au travers de l'agriculture et de l'insécurité alimentaire qui croît dans certaines régions. Que ce soit sur la santé, on se souvient de l'été caniculaire de 2003 qui a quand même tué chez nous plus de 1 200 personnes, et en Europe 70 000 au total en 15 jours!

Les schémas que l'on voit parfois par rapport à la Belgique, avec une montée des eaux jusqu'à Malines, sont-ils réalistes ?

Cela dépend à quelle échéance on se place. Quand nous avons publié ces cartes-là il y a quelques années, avec notamment celle de 8 mètres d'élévation de la mer d'ici l'an 3000, qui montre que presque un tiers du territoire flamand et 13 % du territoire belge, serait sous eau à moins d'efforts de protection supplémentaires, beaucoup de gens nous ont dit, l'an 3000, c'est très loin. Ce à quoi, je répondais: on a quand même fêté le millième anniversaire d'un certain nombre de villes en Belgique, dont

¹ Co-auteur avec Thierry Libaert et Philippe Lamotte du livre *Une vie au cœur des turbulences climatiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2015.

Bruxelles. Et donc, 1 000 ans, je crois que c'est encore une échelle humaine. Mais tous les articles qui ont été publiés au cours des 5 dernières années montrent que l'élévation du niveau des mers risque de se produire beaucoup plus vite que ce que l'on pensait quand on a publié ces cartes. On pourrait très bien arriver à 5 mètres dans les 300 ans qui viennent, si pas avant ! Notamment parce que les calottes glaciaires sont en train de fondre de manière accélérée. Il ne faut pas oublier que ces dernières représentent quand même à peu près 6 mètres d'élévation du niveau des mers rien que pour le Groenland et une bonne soixantaine de mètres pour l'Antarctique. Au total, c'est quasi 70 mètres, sur le long terme. Il n'y aura certainement pas 8 mètres en 2100. Par contre, les projections que le GIEC donnait dans son rapport de 2013 étaient de plus 30 centimètres à 1 mètre pour 2100. Sur la base des articles publiés depuis 2013, je crains que l'on atteigne des chiffres bien supérieurs si les émissions ne sont pas maîtrisées. Et donc, oui, je crois que nos régions ne sont pas à l'abri d'une menace sérieuse liée à l'élévation du niveau des mers. Et ce ne sera pas facile de s'en protéger.

Les décideurs politiques et les personnes qui peuvent finalement prendre des décisions pour agir, sont-elles assez conscient.e.s de cette urgence, de l'ampleur de la problématique ?

Aujourd'hui, je crois que la réponse est non... Enfin dans leur ensemble. Il y a des exceptions évidemment. Si vous parlez à Al Gore, vous serez convaincu de sa détermination à faire avancer les choses et de l'ampleur du défi. Mais ce

n'est pas le cas de l'immense majorité des décideurs politiques.

C'est un peu là que le bât blesse finalement ?

Le manque d'ambition climatique de la plupart des décideurs est certainement l'un des grands endroits où le bât blesse. Une des difficultés est que le climat évolue relativement lentement, même si cela devient de plus en plus visible aujourd'hui et atteindra toute son acuité d'ici quelques dizaines d'années. Mais dans tellement de domaines, l'on ne prend des mesures de prévention qu'après qu'un accident grave se soit passé.

Sauf que dans ce cas-ci, l'on devrait prendre des mesures très rapidement, vu que les émissions de CO₂ actuelles auront encore des effets longtemps...

Oui, le CO₂ a le très mauvais goût de s'accumuler dans l'atmosphère durant des décennies, c'est un polluant de stock. Entre 15 et 40 % du CO₂ que l'on émet aujourd'hui sera encore là dans 1000 ans ! Je pense que c'est d'ailleurs quelque chose que pas mal de décideurs n'ont pas encore compris. Certains s'imaginent sans doute que si un jour le problème climatique devenait trop grave, on pourrait peut-être, grâce à la technologie de ce jour-là, arrêter les émissions et que le problème disparaîtrait. Ils oublient que le CO₂ émis depuis la révolution industrielle a épaisси la couche isolante autour de l'atmosphère pour très longtemps.

La montée des mers entraîne systématiquement des mouvements de popu-



lution, c'est aussi l'une des conséquences de la problématique environnementale?

Oui bien sûr. C'est certainement un facteur, mais le risque qui est subi, que ce soit par une population ou par des écosystèmes, est le produit de trois facteurs. Il y a d'abord l'aléa, donc du phénomène lui-même et la probabilité qu'il arrive. S'y ajoute la vulnérabilité, dans ce cas socio-économique, puisque ce sont les pauvres les plus vulnérables qui migrent. Et enfin vient l'exposition au risque, c'est-à-dire soit la taille de la population exposée, soit la quantité d'infrastructures ou des populations animales exposées au risque en question. De toute façon, à un moment donné, quand l'eau est là, forcément

on bouge et je pense qu'il y aura des migrations en Belgique.

C'est aussi un peu étrange que cela ne soit pas davantage anticipé, parce que c'est demain finalement, ce sont nos descendants qui seront concernés ?

C'est demain, mais c'est surtout au-delà de la prochaine élection, au-delà du prochain rapport aux actionnaires, pour les entreprises. Parce qu'on a beaucoup parlé des acteurs politiques, qui ont une très grande responsabilité pour créer le cadre incitatif et réglementaire, mais les acteurs économiques ont leurs responsabilités aussi. La plupart des grandes entreprises continuent à émettre du CO₂ et d'autres gaz à effet de serre comme si de rien n'était, en obéissant juste à la réglementation européenne en service minimum, alors qu'elle n'est tout de même pas très ambitieuse. Elles ont une grande responsabilité pour sortir de la dépendance aux combustibles fossiles. Cela aurait d'ailleurs un impact positif, tant en termes de manne d'emplois que de recherche et développement. Ça permettrait de remettre en action l'économie. Je pense que la Chine l'a compris et qu'ils vont devenir les leaders des technologies vertes, beaucoup plus rapidement qu'on ne le pense.

Pourquoi l'Europe ne se positionne-t-elle pas davantage comme l'a fait la Chine ?

Pendant un certain nombre d'années, elle l'a fait ! Mais elle est en train de perdre son leadership. L'une des difficultés, c'est la prise de décision à l'unanimité en Europe. Alors qu'en Chine,



les décisions adoptées par le pouvoir sont appliquées sans contestation possible, à tous les échelons. L'Europe n'a, par exemple, toujours pas mis à jour ces plans suite à l'Accord de Paris, qui date d'il y a deux ans et demi, ce qui est quand même incroyable. Rester bien en dessous de deux degrés implique au niveau mondial de réduire les émissions nettes à zéro aussi tôt que possible après 2050. Et donc forcément, cela signifie pour l'Europe – qui fait partie des pays historiquement les plus pollueurs – des réductions encore plus rapides. La Convention sur les changements climatiques, pour des raisons éthiques, impose aux pays développés de réduire davantage leurs émissions, et plus vite que ne doivent le faire les pays en développement.

Vous avez un jour affirmé: «Quasiment rien n'est fait pour empêcher d'utiliser l'atmosphère comme une grande poubelle», c'est une image forte!

«Une grande poubelle», oui je dis ça de temps en temps. Le CO₂ a aussi le mauvais goût d'être invisible. Pourtant, statistiquement, nous en émettons 12 tonnes par an en Belgique, soit une tonne par mois. Si c'étaient des particules carbonées, elles seraient visibles, pour le moins au moment de l'émission. Le smog par exemple, la pollution de l'air, se voit quand c'est à grande échelle. Mais le CO₂ est invisible, ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de répercussions sanitaires. Une récente étude expérimentale chez l'homme suggère un effet du CO₂ sur la performance psychomotrice (prise de décision, résolution de problèmes) à partir de 1 000 ppm. Imaginez le jour où l'on aurait 1 000 ppm de CO₂ dans l'atmosphère: on n'aurait plus beaucoup d'endroits où se réfugier, et ouvrir une fenêtre pour l'évacuer ne servirait plus à rien. Or une telle concentration en CO₂ correspond à ce que nous aurions à la fin du siècle dans le scénario supérieur

du GIEC, dit RCP 8.5. Ce qui veut dire qu'effectivement à ce moment-là, non seulement on aurait des effets climatiques, mais une atmosphère qui donne un mal de tête à tout le monde. Mais est-ce qu'on imagine cela ? Que ferait-on ? Acheter de l'oxygène, comme en Chine où les gens riches ont des purificateurs d'air chez eux ? Cela coûte très cher ! Et donc, encore une fois, ça pose la question de l'égalité des droits pour quelque chose d'aussi fondamental en l'occurrence que respirer.

Au niveau des répercussions sur nos droits fondamentaux, on vient de parler des mouvements de populations. Il y a-t-il d'autres droits qui risquent d'être impactés ?

Oui, notamment le droit à la santé. Un environnement malsain, que ce soit parce que l'air ou l'eau sont pollués ou parce que le climat est moins vivable qu'auparavant, est défavorable à une bonne santé. Sans oublier les effets climatiques sur l'agriculture, qui dans certains pays constitue la principale activité économique et donc la possibilité de sortir de la pauvreté. À certains endroits, le droit à l'éducation peut aussi être menacé, de même que l'égalité des sexes. Pensez à ces femmes, à ces enfants en Afrique qui doivent aller chercher du bois très loin pour se chauffer et surtout pour cuisiner. Si ce bois devient plus rare, cette corvée va encore augmenter, et ce temps-là ils ne l'auront plus pour aller à l'école ou d'autres activités. Les répercussions se marquent donc également au niveau du droit à la santé, à l'éducation, à la dignité humaine, mais aussi du droit à vivre en paix.

Vous affirmez encore que nous risquons de léguer un monde moins habitable à nos enfants. Cela pose question d'un point de vue moral. Mais au niveau des mécanismes de protection juridique, ne pourrait-on pas agir au nom du droit supérieur de l'enfant ?

Tout à fait. Je participe à des discussions avec des juristes pour réfléchir à la manière dont les changements climatiques pourraient être mieux pris en compte dans le système très complexe de la gouvernance en Belgique. Il y a aussi les discussions en France sur les modifications de la constitution pour y inclure les changements climatiques et environnementaux. Effectivement, je crois que le droit constitue l'une des pistes à explorer. J'ai également travaillé l'an dernier pour l'Unesco en vue de préparer une Déclaration sur les principes éthiques, en relation avec les changements climatiques, et bien sûr le droit des générations futures est au cœur du propos.

Je dis souvent qu'il n'y a pas de solution au changement climatique, il n'y a que des éléments de solutions partielles qui, mises ensemble, permettront peut-être de résoudre le problème. Il faut voir la convention Climat, l'accord de Paris et le processus des COPs qui sont autour, comme des cadres dans lesquels l'action est possible, mais ce n'est pas là que se situe l'action. L'action, elle se fait sur le terrain, au niveau des pays, des villes, des communes, des associations, de la recherche universitaire et de chaque citoyen. 

La contradiction de la politique agricole

L'Occident a une longue tradition de domination voire de domestication de la nature, fort éloignée de la sagesse teintée de respect de certaines cultures animistes. Une approche qui s'est notamment traduite par le développement d'un modèle agricole qui, sous prétexte de nourrir une population en expansion, autorise toutes les dérives environnementales. Au point de, paradoxalement, menacer la souveraineté alimentaire mondiale.

Par Sabine Schrader
Journaliste

En Belgique et en Europe, les exploitations agricoles familiales disparaissent les unes après les autres, notamment faute de repreneurs. Production vendue à perte, taxes, scandales à répétition: les agriculteurs sont les premières victimes d'un modèle agricole productiviste, largement imposé par la PAC (politique agricole commune). Un choix qui a une influence sur le droit à l'alimentation, inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme. Comme l'explique Olivier De Schutter, ce droit suppose deux réalités: «Si l'homme se nourrit grâce à sa production, il doit avoir accès à une terre ainsi qu'aux semences appropriées. Et s'il ne la produit pas, il doit pouvoir disposer des moyens suffisants pour l'acheter.» Deux évidences qui sont loin d'être monnaie courante dans certains pays. Mais le droit à l'alimentation suppose aussi la notion de qualité. Or il semblerait que ce soit désormais la quantité qui prime. Au

sortir de la guerre, promouvoir une agriculture intensive pour ne plus jamais exposer les populations à la famine faisait sens. Aujourd'hui – et quelques catastrophes environnementales et sanitaires plus tard – le paradigme n'a plus de raison d'être. D'autant plus que les nombreux excédents alimentaires au Nord montrent qu'on a largement de quoi nourrir la planète.

La lente disparition de la biodiversité

Le modèle intensif agricole que nous connaissons aujourd'hui en Europe nous vient des États-Unis. Son but était de garantir une production à grande échelle, mais aussi de permettre l'écoulement des produits américains sur le marché européen. Parmi ceux-ci, les pesticides, généreusement utilisés par l'agriculture intensive. Pourtant, dès 1962, la biologiste Rachel Car-



son démontrait déjà leur impact négatif sur l'environnement. Malgré tout, 50 ans plus tard, leur usage n'a pas diminué. Les céréales sont traitées aux pesticides pendant leur temps de séchage. Des résidus se retrouvent dans le pain, les farines, les mueslis. Les fruits et légumes non bio comportent tous des traces à divers degrés. Quant au vin français, il contient lui aussi un cocktail de plusieurs pesticides auxquels s'ajoutent jusqu'à 70 additifs

chimiques¹. Avec des conséquences sur la faune : raréfaction des batraciens, des insectes, des petits mammifères, des renards, mais aussi des oiseaux, dont plusieurs espèces commencent à disparaître. La pollution s'étend aux sols, aux sous-sols, aux rivières et s'infiltra jusque dans les nappes phréatiques et les cours d'eau souterrains. Avec un risque pour les plantes, les algues et les écosystèmes. Comme le résume Gérard Choplin², *policy officer* chez Via Campesina, une organisation paysanne, «après 90 000 ans de chasse-cueillette, 10 000 ans d'agriculture et surtout 200 ans de civilisation thermo-industrielle, l'*homo sapiens* a épuisé la planète et radicalement changé ses équilibres climatiques et biologiques.

La sixième grande extinction de la biodiversité, extrêmement rapide, pourrait avoir aussi raison de l'espèce humaine. Plus de 50 % du nombre de mammifères, nos cousins proches, ont déjà disparu ces quarante dernières années et notre agriculture moderne a fait disparaître 75 % du patrimoine génétique agricole du XX^e siècle.»

La question des terres

Il y a 11 ans, la Belgique intégrait dans sa Constitution la notion de développement durable³. Mais rien

1 Nouri Turfu, «Le vin conventionnel contient 12 pesticides. Le vin naturel, aucun» : plaidoyer pour le vin naturel», vidéo mise en ligne sur www.nouvelobs.com, 2 octobre 2017.

2 Gérard Choplin, *Paysans mutins, paysans demain*, Paris, Yves Michel, 2017, p. 26.



³ Yola Minatchy, «Le développement durable, entériné dans la Constitution belge», mis en ligne sur www.droitbelge.be, le 23 mai 2007.

⁴ FIAN Belgium, «Pressions sur nos terres agricoles, face à l'artificialisation des sols, quels leviers d'action?», mars 2018.

de réellement contraignant n'a été mis en place dans la législation. En mars dernier, le FIAN, une organisation de lutte pour le droit à l'alimentation, s'inquiétait dans un rapport⁴ de l'augmentation de l'artificialisation des sols. Indirectement, c'est le manque de volonté politique qui est aussi pointé par l'étude, qui dénonce le manque de soutien à l'agriculture familiale et locale. Les surfaces dédiées à l'agriculture ne cessent de diminuer, pour des usages souvent rémunérateurs économiquement, alors que les terres agricoles sont essentielles à la souveraineté alimentaire, à la production de nourriture, à la sauvegarde de la biodiversité, mais aussi à la lutte contre le réchauffement climatique. Sans

parler de la question de l'accaparement des terres, une problématique qui touche plus particulièrement les paysans du Sud, mais dont les conséquences sont identiques: la diminution de la surface des terres agricoles. Au niveau européen, la PAC et les subventions qu'elle accorde aux hectares supplémentaires favorisent aussi cette tendance. Entre 2003 et 2013, 30 % du nombre d'exploitations agricoles a disparu. Et comme le souligne Astrid Bouchedor, chargée de recherche et de plaidoyer au FIAN, «c'est toute une profession, celle qui a pour fonction de nourrir la population, qui est dans une situation économique de plus en plus précaire, ce qui représente aussi une violation du droit à l'alimentation. Et à

l'autre bout de la chaîne, les consommateurs sont empêchés d'avoir accès à une alimentation de qualité. Et cette diminution des terres agricoles augmente le risque d'en manquer pour produire la nourriture, et nous condamne à importer... alors qu'il faut développer des systèmes résilients, qui permettent à la population de s'alimenter».

La science, au service de l'agro-industrie?

Yves Somville, le président de la Fédération wallonne des agriculteurs nuance néanmoins: «La Belgique n'a pas un schéma d'agriculture industrielle, mais plutôt d'agriculture conventionnelle, qui est liée au sol. Je déplore qu'on critique tant l'élevage bovin: ce type d'agriculture mixte-élevage est fondamental pour l'équilibre des sols, car une terre qui n'a pas suffisamment de matière organique va s'éroder plus facilement et se déséquilibrer. Mais ce type d'agriculture est en train de disparaître.» Il est vrai qu'ici aussi, notre politique agricole est largement déterminée par la PAC. Outre sa politique de primes, l'Europe a instauré, au début des années 1970, un catalogue officiel des variétés de fruits et légumes pouvant être commercialisées. Un répertoire qui rassemble surtout des espèces standardisées et qui résistent aux conditions actuelles de culture, notamment à l'usage de pesticides... Ce répertoire est responsable de la disparition d'un grand nombre de semences paysannes dont l'évolution, peu stable et peu homogène, les empêche d'être

Les surfaces dédiées à l'agriculture ne cessent de diminuer, pour des usages souvent rémunérateurs économiquement, alors que les terres agricoles sont essentielles.

commercialisées, et donc, cultivées. C'est tout un écosystème qui s'en trouve fragilisé alors que, dans le même temps, des recherches scientifiques sur les semences se poursuivent pour les rendre plus performantes. «Aujourd'hui, le fameux gène Terminator est interdit en Europe, précise Yves Somville, mais les pressions des semenciers existent et il faut être extrêmement vigilant. Ce sont des semences qui sont supposées être résistantes, mais qui ont aussi le pouvoir de rendre les plantes stériles et d'obliger les agriculteurs à racheter les semences chaque année...» Soutenue par de gros groupes industriels, l'idée se répand qu'une «agriculture intelligente» serait une solution d'avenir. Celle-ci n'exclut pas l'agro-industrie, pourtant pointée du doigt pour son empreinte carbone, mais elle envisage l'introduction de la technologie dans l'agriculture. Le champ de l'agriculteur deviendrait alors un véritable terminal où, grâce à l'informatique, celui-ci sauverait quoi planter et à quel moment... mais deviendrait aussi ultradépendant des technologies nouvelles en matière d'agriculture où le moindre piratage informatique risquerait de plonger dans la famine une popula-

tion qui a perdu la capacité de produire elle-même son alimentation.

Et la santé du consommateur ?

«En Europe, la résistance des bactéries aux antibiotiques tue environ 25 000 personnes par an. [...] Or, le problème vient pour une part non négligeable de l'utilisation massive d'antibiotiques dans les grands élevages industrialisés [...] Aujourd'hui, le lien entre pesticides et le nombre de cancers et de maladies neurologiques ne fait plus de doute et commence à être reconnu par les caisses d'assurance maladie»⁵. Dans les pays du Sud, la désertion des campagnes et l'urbanisation galopante modifient la manière de s'alimenter d'une population qui a désormais accès à des produits gras, sucrés, salés, à forte teneur énergétique et à faible taux de nutrition.

Ce mode d'alimentation, issu de nos sociétés industrialisées, a des conséquences sur la santé: surpoids, diabète, cancers, maladies cardio-vasculaires et cholestérol. Un double fardeau pour certains, qui passent d'une situation de sous-nutrition à celle de malnutrition...

Heureusement, des mouvements favorables à la souveraineté alimentaire se développent, partout dans le monde. «De plus en plus de mouvements citoyens décident de remettre le pouvoir de décider de ce que l'on mange, aux consommateurs», conclut Astrid Bouchedor. Reste à espérer que cette tendance prenne suffisamment d'ampleur pour contrer la marche de l'agro-industrie. 

5 Gérard Choplin,
op. cit., p. 29.

L'accès à une eau potable: un droit inégal

Inscrit comme l'un des objectifs du millénaire 2030, l'accès à une eau potable reste très inégal selon les régions du monde. Selon l'ONU, plus de 40 % de la population mondiale est affectée par la pénurie d'eau. Les désastres environnementaux, les pollutions des nappes phréatiques (plus de 80 % des eaux usées résultant des activités humaines sont déversées dans les rivières ou la mer, sans dépollution), ainsi que les changements climatiques qui entraînent l'accroissement des sécheresses, font désormais de l'eau un enjeu majeur, qui risque de se cristalliser en véritables conflits entre États à l'avenir.

Si une personne sur trois dans le monde vit sans installation sanitaire, la Belgique garantit pour sa part un accès à l'eau potable à 99,99 % de sa population. Un bémol néanmoins: le prix de l'eau n'est pas le même selon les régions. Certains distributeurs d'eau répercutent dans leur prix l'assainissement des eaux usées, ainsi qu'une redevance pour le Fonds social de l'eau, destiné à aider les ménages à bas revenus. Et si au niveau européen, le droit à l'eau est reconnu comme un droit fondamental, le fait qu'il soit payant reste un paradoxe qui fait de l'eau une valeur marchande... qui risque encore d'augmenter. (ssh)

Sortir du nucléaire : défi énergétique, enjeu démocratique

Le 30 mars dernier, le gouvernement fédéral approuvait son pacte énergétique et avec lui la fin progressive du recours à l'énergie nucléaire pour 2025. En attendant, il faudra compter avec des centrales fissurées et vieillissantes. Et le citoyen se sent exclu des débats sur cet enjeu qui le concerne, malgré tout...

Par Pierre Jassogne
Journaliste

En Belgique, le nucléaire représente encore 50 % de la production énergétique. D'où cette question : 2025, est-ce une échéance réaliste pour la fermeture des centrales de Doel et de Tihange afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et le maintien d'un prix abordable ? Oui, affirme Elia, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité. À condition que la construction des nouvelles centrales à gaz soit achevée pour l'hiver 2025-2026. D'un point de vue financier, choisir le gaz ou le nucléaire ne change quasiment rien, selon le gestionnaire. Une sortie complète du nucléaire coûterait 3,7 milliards d'euros, somme à laquelle s'ajoutera le coût du démantèlement des centrales nucléaires et celui de la gestion des déchets, soit 20 milliards d'euros supplémentaires. « La sortie du nucléaire représente un coût, mais si on prolonge la vie des centrales, on devra faire des investissements tout aussi importants plus tard, en plus de

courir un risque nucléaire. Cela freinera surtout les investissements d'opérateurs dans la transition énergétique », prévient Éloi Glorieux de Greenpeace.

Mais tout le monde ne partage pas cet avis : « La Belgique envisage en quelques années seulement de se priver de ce qui produit 50 % de sa production d'électricité, sans avoir une alternative prête à ce jour. La précipitation est sans doute le fait de la tergiversation politique, mais la réalité technique et économique montre que le remplacement d'une partie aussi grande de la capacité énergétique d'un pays n'est pas chose si simple », estime Pierre-Étienne Labeau, professeur au service de métrologie nucléaire de l'ULB, pour qui la fermeture des centrales est avant tout dogmatique, et non liée à une véritable fin de vie technologique. « Depuis la fin des années 1990 s'est déployé le manque de volonté des autorités de développer une politique énergétique cohérente

sur le long terme, ce qui a créé la confusion dans laquelle la Belgique se trouve actuellement. Le pacte énergétique n'est d'ailleurs pas une grande initiative des responsables belges, mais est lié à une obligation vis-à-vis de l'Europe. On a même l'impression que ce pacte, au gré des résultats des prochaines élections, pourrait être revu.»

Droit à l'information

En attendant, même si l'Agence nucléaire mondiale estime que les réacteurs exploités actuellement à Doel et Tihange pourront opérer jusqu'en 2025, les centrales belges continuent de faire régulièrement l'objet de controverses, notamment depuis la découverte de microfissures dans certains réacteurs des deux centrales. «Les cuves de ces réacteurs présentent des milliers de fissures d'une longueur allant jusqu'à 18 cm, plus de 3 000 pour Tihange 2 et plus de 13 000 pour Doel 3, fissures découvertes entre 2012 et 2014, lors d'examens par ultrason. La présence de ces fissures augmente fortement le risque d'une rupture soudaine des cuves et d'une catastrophe nucléaire. Les deux réacteurs ont néanmoins été redémarrés fin 2015», rappelle Francis Leboutte de l'ASBL Fin du nucléaire, née en 2017 et dont l'objectif est de stopper, dans les délais les plus brefs, le recours à l'énergie atomique à des fins civiles et militaires, en Belgique et en Europe. Francis Leboutte pointe aussi l'âge des réacteurs belges. «Ils ont plus de 30 ans et même 40 ans pour trois d'entre eux. On sait que les matériaux et les équipements d'une centrale s'usent au cours du temps. Le taux de pannes et

d'apparitions de défauts augmente de façon significative et de plus en plus vite à partir de 25 ans d'âge.»

Par ailleurs, la Belgique détient le record de l'indisponibilité imprévue des centrales nucléaires. Alors que la moyenne mondiale se situe sous les 4 %, la Belgique caracole en tête avec plus de 25 %. «Malgré ces fréquents arrêts d'urgence des réacteurs et l'arrêt simultané de longue durée de trois réacteurs représentant la moitié de la puissance des réacteurs belges, il n'y a pas eu de pénurie d'électricité en Belgique. C'est la preuve qu'on peut en finir avec le nucléaire», poursuit encore Francis Leboutte.

À côté du pacte énergétique, un nouveau plan d'urgence nucléaire est également entré en vigueur le 6 mars dernier: désormais, de l'iode doit être distribué dans un rayon de 100 km autour des centrales nucléaires, une zone qui couvre tout le pays. Pour préparer la population à faire face à un hypothétique accident nucléaire, une campagne nationale d'information a aussi été lancée dans le cadre de ce nouveau plan d'urgence, dont la précédente version datait de 2003. «Or, le risque n'a pas évolué en Belgique», rappelle le professeur Labeau. «Seulement, il y a des demandes qui sont de plus en plus élevées en termes de prévention auprès des opérateurs à travers la mise en place de systèmes de sûreté supplémentaires. C'est dans ce contexte que la distribution de pastilles d'iode a été étendue, mais c'est un dossier qui est sur la table depuis des années», relève-t-il, regrettant le fait que notre pays aborde une approche alarmiste sur le sujet.



Un accident serait ingérable

Du côté des organisations environnementales, toutes saluent l'obligation de prévoir la distribution des pastilles d'iode à plus grande échelle. «Il était temps! Mais sur d'autres recommandations, la Belgique n'est nulle part, notamment sur les plans d'évacuation pour les accidents graves autour des centrales nucléaires», explique Arnaud Collignon de la Fédération Inter-Environnement Wallonie.

«La zone d'évacuation reste de 10 km, ce qui est absurde», déplore Éloi Glorieux de Greenpeace. «Croire qu'un nuage radioactif va se limiter à une zone de 10 km, c'est de la blague, mais l'enjeu économique est trop important. Prenez Doel, à 20 km, il y a Anvers, et

pour les autorités, pas question d'évacuer la ville. On préfère évacuer dans une zone réduite, en misant sur la théorie, en se basant sur la sûreté des centrales, malgré les fissures.»

En 2015, l'ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest) indiquait déjà qu'aucun pays européen n'était préparé à faire face à un accident de l'ampleur de Fukushima. Jusqu'ici, l'accident grave était considéré comme quasiment impossible en Occident. L'association remettait aussi en cause des plans d'urgence qui envisageaient uniquement un incident avec rejet limité.

«En Belgique, un accident grave serait ingérable, vu la densité de population du pays. Les experts, y compris



Un déficit démocratique

Face à ces enjeux, les organisations déplorent que les citoyens ne soient pas suffisamment informés des risques encourus, malgré une opinion publique chaque fois plus en défaveur du nucléaire. «Il n'y a jamais eu d'étude officielle sur le coût socio-économique d'un accident. La Belgique est un des rares pays à ne pas avoir de telles analyses. Seule certitude, c'est que l'opérateur Engie Electrabel n'est responsable que pour 1,2 milliard d'euros en cas d'accident. Autant dire rien du tout comparé avec les coûts réels d'une catastrophe nucléaire qui signifierait la faillite virtuelle de la Belgique», reproche Éloi Glorieux.

«Il y a clairement un déficit démocratique. Cela reste en effet l'objet de débats entre experts, malheureusement. Certes, ce sont des discussions très techniques, mais il y a une volonté de garder, au niveau politique, ces débats inaccessibles pour éviter que cela devienne un sujet de société au sens large», renchérit Arnaud Collignon. Le seul moyen d'inverser cette courbe à ses yeux est de mener des actions citoyennes et locales, «en ancrant la question nucléaire dans le quotidien de la population», poursuit-il.

C'est à cela que s'attelle l'ASBL Fin du nucléaire qui a permis, grâce à son action, de faire de Liège, la première ville belge à dire non au nucléaire lors d'un vote au conseil communal, en février dernier. D'autres interpellations se préparent à Charleroi, Namur ou Louvain-la-Neuve pour remettre ce débat au centre des préoccupations citoyennes.

ceux qui ont prévu les plans d'urgence, le savent très bien. L'accident de Fukushima, c'est presque 150 000 personnes évacuées à long terme sur une zone de 45 km autour de la centrale. Anvers est à moins de 30 km de Doel, et Namur et Liège à plus de 30 km de Tihange. Il y a une densité de population beaucoup plus élevée autour des centrales nucléaires belges par rapport à celles du Japon. Et la centrale qui a la plus forte densité de population est celle de Doel: 1,5 million d'habitants. En plus, autour du pays, il y a pas moins de 14 réacteurs nucléaires, dans des distances de 3 à 30 km de nos frontières», souligne Francis Leboutte.

Respirer nuit gravement à la santé

Provoquant le décès de 10 000 Belges par an, la pollution de l'air est devenue un enjeu de société à part entière. Le droit à respirer un air sain n'est pas encore assez respecté, malgré une mobilisation croissante des citoyens.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

En mars dernier, Greenpeace a entamé une action en justice envers les gouvernements wallon et flamand pour obtenir des mesures plus représentatives de la qualité de l'air. L'ONG estime que les chiffres officiels de l'exposition réelle des citoyens à la pollution de l'air sont sous-estimés, notamment parce que le réseau de mesure est insuffisant. Une action venue s'ajouter à tant d'autres pour dénoncer la pollution atmosphérique dans notre pays.

«Après avoir mesuré la pollution à laquelle nous étions quotidiennement exposés, nous avons approché plusieurs scientifiques qui nous ont expliqué l'impact sur notre santé. La réponse nous a fortement choqués et nous a forcés à poursuivre la mobilisation pour faire connaître cette situation inacceptable au plus grand nombre», explique Lucas Demuelenaere du collectif Bruxsel-Air, une initiative née en 2016 suite à une campagne de mesure de la pollution de l'air dans la capitale. La sensibilisation de ce groupe citoyen ayant clairement permis

que le sujet arrive régulièrement en tête des préoccupations principales des Bruxellois.

Une nette amélioration, mais peut mieux faire...

Ces dernières années, à Bruxelles comme dans le reste du pays, la qualité de l'air est en effet régulièrement pointée du doigt. Mais si la perception du public est celle d'une dégradation générale, la réalité serait par contre tout autre. «La qualité de l'air s'est significativement améliorée ces trente dernières années. Le dioxyde de soufre constituait par exemple un gros problème de santé publique dans les années 1960-1970. Et si l'on regarde l'évolution des concentrations, elles ont depuis chuté de façon spectaculaire, et actuellement, ce n'est plus un problème», relève Philippe Maetz, expert à la cellule interrégionale de l'environnement (Celine), qui évalue quotidiennement la qualité de l'air en Belgique. Même au sujet des particules fines, très présentes dans l'air des pays industrialisés, des améliorations ont été constatées: «Il y a dix ans, des sta-



tions de mesure, notamment à Charleroi, dépassaient le seuil journalier imposé pour les concentrations de particules fines. Celui-ci était alors franchi une bonne partie de l'année (près de 150 jours). Ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui.»

Du côté d'associations comme le BRAL, mouvement urbain bruxellois qui défend une capitale durable, on partage le même constat qu'à Celine. «En effet, la pollution de l'air a diminué. La désindustrialisation du pays a changé pas mal les choses. La décar-

bonisation de la production d'énergie aussi. Même des processus industriels et automobiles, bien qu'ils s'adaptent lentement, permettent cette baisse d'émission de polluants. Parce que la loi l'oblige, qu'elle nous protège, notamment au niveau européen. On a fait des progrès et heureusement, mais la situation reste encore grave, indique Liévin Chemin du BRAL. Notamment en ce qui concerne les concentrations de particules fines (PM), de dioxyde d'azote (NO_2) et d'oxyde d'azote (NO_x).»

Le BRAL reproche aussi le suivi donné aux informations publiées par Celine: «Elle fait un travail de référence, mais en prenant le public pour des experts. Les informations sont là, mais elles ne sont pas suivies d'effets immédiats, notamment sur la santé ou sur le suivi de groupes à risque comme les enfants.» Cela devient dès lors une question politique, estime l'association, et le tout est de savoir si elle est volontaire ou pas.

Des mesures trop timides

Certaines mesures sont pourtant prises, notamment à Bruxelles, avec depuis le début de l'année la mise en œuvre d'une zone de basse émission, filtrant les véhicules les plus polluants. Mais de l'aveu de beaucoup, celle-ci aura surtout une portée symbolique plus qu'un réel impact immédiat sur la qualité de l'air, d'autant que dans la capitale, la pollution aux NO_x est majoritairement liée à la manière dont nous nous déplaçons: «Plus de 67% des émissions viendraient ainsi du secteur du transport, selon l'administration bruxelloise»,

rappelle Lucas Demuelenaere. Les associations dénoncent aussi la lenteur de la mise en place de zones de basse émission. « En 25 ans, s'il y a bien un dossier sur lequel Bruxelles n'a pas avancé, c'est la mobilité. Il y a une telle tension politique qui fait que les autorités n'ont pas voulu déplaire aux électeurs, aux entreprises, au marché. Certains politiques ont présenté la zone de basse émission comme une mesure pour renouveler le parc automobile. Est-ce vraiment ce que l'on veut ? » reproche encore Liévin Chemin. Il y a un phénomène de déni incontestable sur la question de la qualité de l'air, sans en mesurer les conséquences, dénonce le BRAL.

Tout cela dans un contexte de scandale industriel et sanitaire avec le « dieselgate », lié à l'utilisation par le groupe Volkswagen, de 2009 à 2015, de différentes techniques visant à réduire frauduleusement les émissions polluantes de certains de ses moteurs. « Plusieurs évaluations menées par Celine démontrent que le dieselgate a un impact significatif sur la pollution de l'air en Belgique. Cette situation était connue depuis de nombreuses années par les experts et les décideurs politiques, ce qui n'a pas empêché le scandale. Il est évident que le lobby du secteur automobile a eu une influence néfaste majeure sur l'ambition des mesures prises, ce qui est préoccupant », dénonce BruxselAir.

Une question de santé

Une situation d'autant plus inquiétante que la pollution de l'air est

À Bruxelles, la mise en œuvre d'une zone de basse émission aura surtout une portée symbolique plus qu'un réel impact immédiat sur la qualité de l'air.

source de nombreux problèmes cardiovasculaires et de maladies respiratoires. Elle cause plus de 10 000 décès prématurés chaque année en Belgique et coûte entre 10 et 30 milliards d'euros par an en soins de santé. « Aujourd'hui, on a énormément progressé dans l'identification des causes des polluants sur la santé. Tant et si bien qu'on se retrouve désormais devant un réel problème de société. Mais entre la pollution de l'air et les répercussions sur la santé, le lien n'est pas suffisamment estimé dans la prise de décision », explique la professeure Catherine Bouland de l'École de santé publique (ULB).

Des pistes d'action à différents niveaux existent comme la création de zones tampons sans véhicules autour de certains lieux sensibles telles les écoles, les crèches ou les maternités, à l'instar des Pays-Bas. « Mais cela ne suffira pas sans une politique de mobilité plus large permettant de changer réellement nos comportements. La fermeture des tunnels à Bruxelles était une occasion unique pour repenser nos modes de déplacement, le pouvoir politique l'a hélas ! manquée », regrette Catherine Bouland. 

Le droit sauvera-t-il l'environnement ?

Le concept juridique d'écocide et la reconnaissance au niveau du droit international de la lutte contre les atteintes graves à l'environnement cheminent lentement au niveau des instances de pouvoir, notamment poussés par des juristes et professeurs de droit.

Par Laurent Neyret¹

Professeur de droit - Université Versailles St-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

¹ Laurent Neyret est aussi membre du Laboratoire de droit des affaires et nouvelles technologies.

2 Après les trois années de travail de ce groupe de seize juristes qui a travaillé pour proposer des textes sanctionnant les crimes environnementaux s'en est suivie l'annonce de l'inscription de la notion de préjudice environnemental dans le Code civil français.

3 *Les Prédateurs. La nature face au crime organisé.*

Une enquête Le Monde, Paris, Ateliers Henry Dougier, coll. «17/25», 2015, 128 p.

Le projet «Écocide» est né du constat formulé dans plusieurs rapports officiels tant nationaux qu'internationaux d'une augmentation et d'une aggravation considérables du phénomène de la criminalité environnementale. Ce nouveau marché criminel est florissant puisqu'il génère entre 30 et 70 milliards de dollars par an, ce qui le classe au quatrième rang des activités illicites internationales, après le trafic de stupéfiants, la contrefaçon et le trafic des êtres humains. Un tel phénomène s'explique, entre autres, par des profits élevés comparés à un risque réduit en termes de poursuites et de sanctions, traduits par l'expression *high profit-low risk*. Face aux défaillances du droit pénal dans la lutte contre la criminalité environnementale, il était urgent d'en comprendre les raisons, afin de proposer les évolutions adéquates.

Les données accessibles quant à cette réalité criminelle étant limitées, le groupe de travail de juristes dont j'ai coordonné les travaux² s'est associé à

une équipe de journalistes du *Monde* qui a mené l'enquête dans près de dix pays pour mettre au jour les leviers de la criminalité environnementale et prendre la mesure des lacunes du droit en la matière. Le résultat des investigations des journalistes a été publié dans *Le Monde* début 2015, dans une série intitulée «Écocide» qui traite de cinq trafics internationaux : le bois de rose, les déchets électroniques, les mines d'étain illégales, les tigres et les pesticides contrefaits; le tout regroupé dans le livre *Les Prédateurs. La nature face au crime organisé*³.

Faiblesses du droit

Les enquêtes (citées ci-dessus) montrent que les trafics importants concernent les déchets en tout genre et notamment les déchets électroniques, le bois précieux, ou encore les espèces protégées comme pour les produits issus des tigres sauvages, ainsi que les pesticides contrefaits. Avant tout, il faut souligner que la faiblesse actuelle du droit dans la

lutte contre la criminalité environnementale tient notamment de la différence de niveau de sanctions des atteintes à l'environnement dans le monde et donne lieu à un véritable dumping environnemental dont profitent les organisations criminelles mafieuses et les multinationales. C'est pour dépasser les faiblesses du droit que le groupe de travail que j'ai coordonné a remis un rapport à la Garde des Sceaux qui comprend trente-cinq propositions pour mieux sanctionner les crimes contre l'environnement formalisées dans deux projets de conventions internationales destinées à faire évoluer l'arsenal juridique. Poser les jalons du droit pénal de l'environnement de demain suppose d'engager une double politique criminelle, à la fois globale et locale. D'une part, à

l'échelle mondiale, il s'agirait d'engager un mouvement d'internationalisation de la protection pénale de l'environnement. La France pourrait ainsi porter un projet de traité international pour lutter contre la criminalité environnementale prévoyant, entre autres, une harmonisation des sanctions, une responsabilisation des multinationales ou une amélioration de l'accès de la société civile à la justice. Pour les crimes environnementaux les plus graves, il serait opportun d'adopter un texte spécifique dédié au crime d'écocide, véritable prolongement du crime de génocide, mais pour les atteintes à la sûreté de la planète, avec des règles spécifiques comme l'institution d'un procureur international de l'environnement ou la création d'une Cour pénale internationale de l'environne-



Laurent Neyret,
« Des écocrimes à
l'écocide. Le droit
pénal au secours
de l'environne-
ment », Louvain-
la-Neuve, Bruylant,
2015, 482 pages.



ment. D'autre part, en France, la simplification du droit pénal de l'environnement s'impose. Cela pourrait passer par la création d'un chapitre spécialisé sur les infractions environnementales dans notre Code pénal, dans le prolongement de ce qui existe depuis cette année en Italie.

Quid de la COP21 ?

La COP21 a-t-elle fait une place à la prévention contre les crimes environnementaux ? La question de la lutte contre la criminalité environnementale n'entre pas directement dans le champ de la COP21. Pour autant, de manière indirecte, elle est concernée, que l'on cite par exemple la déforestation illégale ou encore l'affaire Volkswagen qui a falsifié le niveau réel des taux de gaz polluants de ses véhicules et notamment des gaz à effet de serre.

Ce type d'actions, contraires à la loi, participe donc à aggraver les changements climatiques. Pour autant, au-delà de la COP21, il faut citer l'adoption récente, le 30 juillet 2015, par l'Assemblée générale des Nations unies, d'une Déclaration sur la surveillance du trafic des espèces sauvages qui «encourage les États membres à adopter des mesures efficaces pour prévenir le grave problème que constituent les crimes qui ont une incidence sur l'environnement».

En définitive, le mouvement pour un renforcement de la protection de l'environnement par le droit pénal est en marche. Il doit encore être consolidé afin de faire du droit une arme puissante contre les crimes qui menacent la planète et dès lors une voie d'espérance au service des intérêts essentiels de l'humanité. 

De la nécessité d'une démarche globale

Récemment, le débat portant sur l'inscription de la protection du climat dans la Constitution française s'est ranimé. Une démarche à la fois nécessaire, selon les experts pour lesquels le droit constitue un outil indispensable pour protéger activement l'environnement, mais difficile à appliquer si elle ne s'accompagne pas d'une démarche plus globale. En effet, lorsque les lois sont érigées individuellement, elles peuvent entrer en contradiction avec d'autres (par exemple dans le domaine économico-financier ou énergétique) et très vite devenir inefficaces. De plus, la protection du climat à elle seule ne permet pas une prise en compte appro-

fondie de l'environnement. Encore faudrait-il également inscrire d'autres paramètres de protection dans les législations nationale et internationale, telle que la protection de la diversité, le droit à vivre dans un environnement sain, à bannir les pollutions chimiques, entre autres. Cela permettrait ainsi de répondre à l'urgence environnementale à laquelle nous faisons déjà face. En novembre dernier, 15 000 scientifiques de 184 pays lançaient un second appel pour alerter de la situation catastrophique de l'environnement et du danger que les écosystèmes doivent réagir «au-delà de leurs capacités à entretenir le tissu de la vie». (SE)

Guerriers de l'écologie

Des écopunks en passant par les zadistes ou le Front de libération des animaux, le désir d'une révolution verte qui bousculerait le monde capitaliste au profit de la planète a toujours nourri l'écologie politique classique. Mais est-ce efficace ?

Par Françoise Raes
Journaliste

L'écologie peut déstabiliser les bonnes âmes réformistes, mettre son grain de sable –voire sa fourche à purin– dans les rouages de la démocratie parlementaire. Tout comme bousculer les certitudes des «bons soldats» du développement durable, au rang desquels les grandes ONG environnementales et les représentants de l'écologie politique.

Une partie de l'*intelligentsia* française s'est longtemps méfiée (et continue de le faire) du concept même d'écologie. Le considérant parfois comme incompatible avec la démocratie. «Pour certains, la pensée écologique aurait une face sombre, un dessein caché, une origine totalitaire», analysent Floran Augagneur et Dominique Rousset dans *Révolutions invisibles*¹. Ce postulat était celui du livre de l'ancien ministre français de l'Éducation, Luc Ferry, *Le Nouvel Ordre écologique*². Cet essai rédigé en 1992 associe toute pensée de la nature avec une pensée totalitaire et dénonce son essence antihumaniste. Dans cet ouvrage qui fait date, le philosophe s'attaque de front à l'un des concepts de l'écologie



1 Floran Augagneur, Dominique Rousset, *Révolutions invisibles. 40 récits pour comprendre le monde qui vient*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2015.

2 Luc Ferry, *Le Nouvel Ordre écologique*, Paris, Grasset, 1992.

qui attribue des droits à l'ensemble du vivant. Sous-entendu aux dépens des êtres humains s'il le faut.

Le point Godwin de l'écologie politique

Près de 20 ans plus tard, la phobie d'une montée en puissance d'une écologie antidémocratique n'a pas quitté le débat politique français. Le très conservateur Pascal Bruckner affirme ainsi que l'écologie est une idéologie qui emprunte sa rhétorique à la religion chrétienne et ses symboles pour mieux culpabiliser l'homme contemporain et son comportement prédateur vis-à-vis de la planète, et faire régner en Occident une angoisse «de fin des temps»³. Et cela, quelle que soit la réalité de l'épuisement des énergies fossiles ou du réchauffement climatique. Mêmes inquiétudes pour Jacques Attali qui, dans plusieurs tribunes récentes, met en garde sur le risque d'autoritarisme de la pensée écologique⁴. Dans le viseur? Le danger que feraient courir à la démocratie les groupes zadistes, qualifiés de radicaux, mus par une idéologie rétrograde autour de la décroissance et qui développeraient des zones de non-droit sur le territoire, en toute impunité.

pourtant pas cessé de nourrir l'écologie politique et les mouvements sociaux par leurs pratiques et leurs idées.

Écopunks dans le placard

Oubliés des médias et de l'histoire de l'écologie politique, les punks sont depuis la fin des années 1970 à l'avant-garde de nombre de causes portées par les mouvements écologistes: lutte antinucléaire, DIY, chasse à la voiture, défense des droits des animaux, véganisme. Dans leur passionnant essai *Écopunks*⁵, Fabien Hein et Dom Blake racontent comment autour de l'ALF (Animal Liberation Front), les punks hardcores vont trouver une cause forte qu'ils vont faire leur. La Belgique fait d'ailleurs partie de cette scène punk *Straight Edge* avec le festival punk hardcore *Ieperfest* qui a lieu chaque année au mois d'août. La journaliste Élisabeth Debourse raconte avec talent l'évolution de cette musicale hardcore et végétarienne au fin fond de la Flandre dans l'une des éditions du magazine *Wilfried*⁶. Une frange minoritaire du mouvement dérapera politiquement, en s'associant avec des mouvements anti-avortement et prônant un mode de vie franchement réactionnaire. «Le *do it yourself*, le véganisme mais aussi la critique des menaces technologiques traversent l'histoire du punk», explique Dom Blake dans une interview au magazine *Usbek et Rika*. «Les discours sur la société de groupes comme Crass, Oi Polloi ou MSC sont totalement neufs à l'époque (dans les années 1980, NDLR). Les formes d'action privilégiées consistent en la création de zones autonomes de

3 Pascal Bruckner, *Fanatisme de l'Apocalypse. Sauver la terre, punir l'homme*, Paris, Grasset, 2011.

4 Jacques Attali, «Pour une démocratie positive», blog «Conversation avec Jacques Attali», mis en ligne sur <http://blogs.lexpress.fr>, le 5 décembre 2017.

5 Fabien Hein et Dom Blak, *Écopunks. Les Punks, de la cause animale à l'écologie radicale*, Paris, 2016.

6 Elisabeth Debourse, «Straight Edge. Croisés végés», dans *Wilfried*, n° 2, hiver 2017-2018.

D'un côté, la remise à plat de la hiérarchie entre les espèces et la demande d'un statut juridique pour le vivant, et de l'autre, l'activisme d'un mouvement écologique anticapitaliste, incarne depuis plusieurs décennies les polarités clivantes d'une écologie d'activistes qui passent par l'action, parfois violente, plutôt que par la négociation. Cette galaxie de groupes radicaux n'a



l'espace public. C'est le cas du mouvement *Stop the City*, et un peu plus tard de *Reclaim the Streets*. Il s'agit de bloquer les villes pour y imposer

temporairement certaines pratiques artistiques et militantes, y promouvoir de nouveaux rapports sociaux, d'autres manières de les habiter, y

affirmer l'exigence de relations différentes avec le monde animal», poursuit l'auteur.

Zadistes : écoguerriers ou pacifistes décroissants ?

Les écopunks annoncent ainsi l'éco-logie radicale contemporaine, qui construit des espaces autonomes en dehors des villes, comme les ZAD (zones à défendre), soit une zone au sein de laquelle un projet d'aménagement doit être réalisé et qui est occupée, souvent illégalement. Les zadistes se mobilisent contre ce qu'ils considèrent comme «des grands projets imposés et inutiles». Ils n'hésitent pas à squatter ces territoires, s'organisent parfois en communautés autonomes et auto-gérées, hors des règles de l'État de la société marchande, s'inspirant d'idéaux libertaires et décroissants. Leurs détracteurs y voient des zones de non-droit où la guérilla règne en maître. Leurs adeptes, eux, y perçoivent les laboratoires de la société de demain où œuvrent les petits-enfants de Pierre Rhabi. Et les ZAD sont certainement tout cela en même temps.

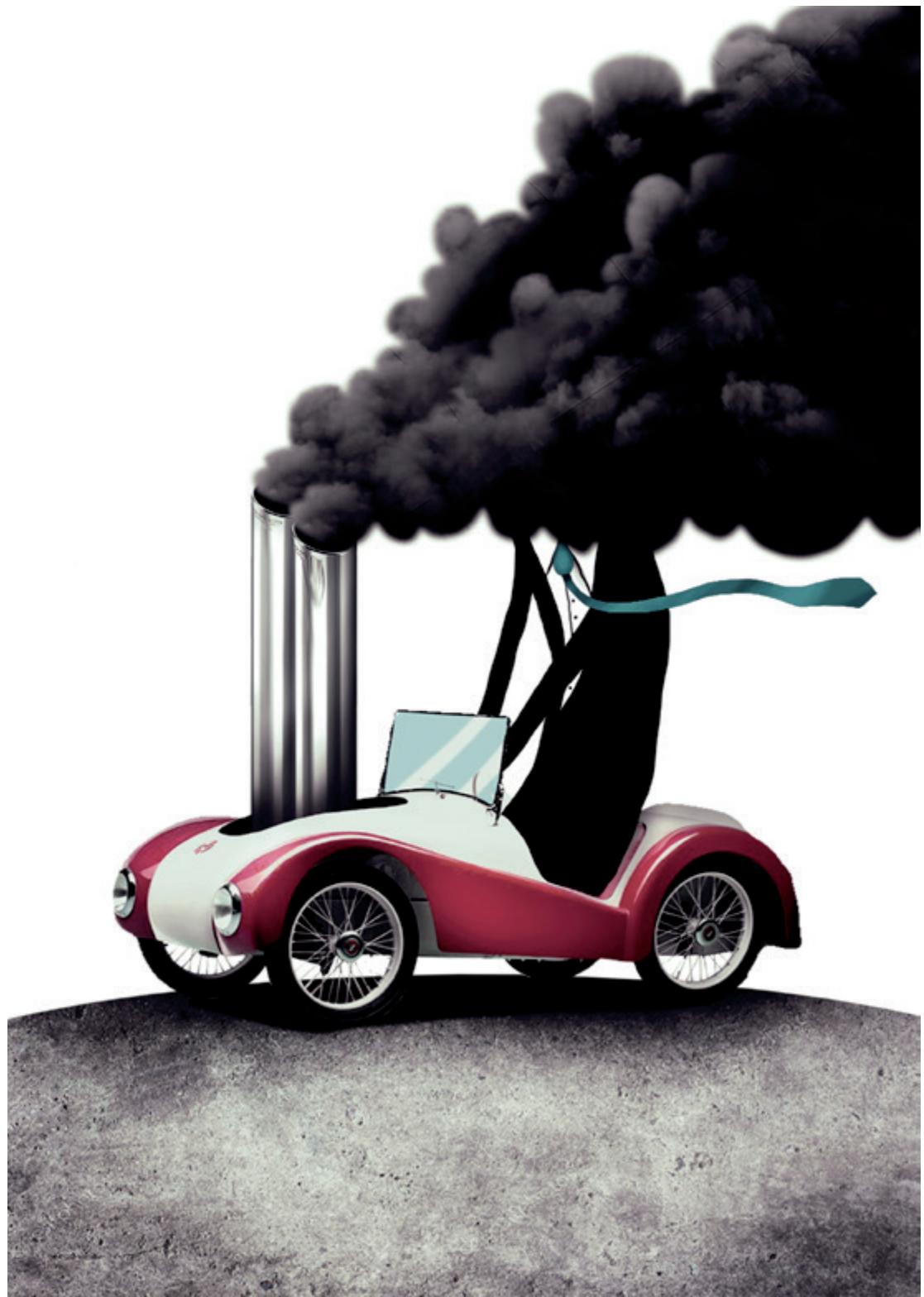
Le plus célèbre exemple est certainement celui de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, à la fois héritage des luttes du plateau du Larzac où paysans et militants écologiques se sont associés pendant des années contre l'extension d'un terrain militaire et des pratiques altermondialistes. Les ZAD ont cette originalité d'être à la fois un lieu de résistance et un terrain d'expérimentation socié-

tale. Elles sont plus d'une dizaine en France. En Belgique, l'expression la plus massive de ce type de résistance écologique fut déployée sur le terrain de la future mégaprison de Haren, à la périphérie bruxelloise, finalement démantelée en septembre 2015. D'autres actions citoyennes contre l'implantation de nouveaux bâtiments en zones vertes se multiplient ces dernières années en Belgique, sans forcément être qualifiées de ZAD.

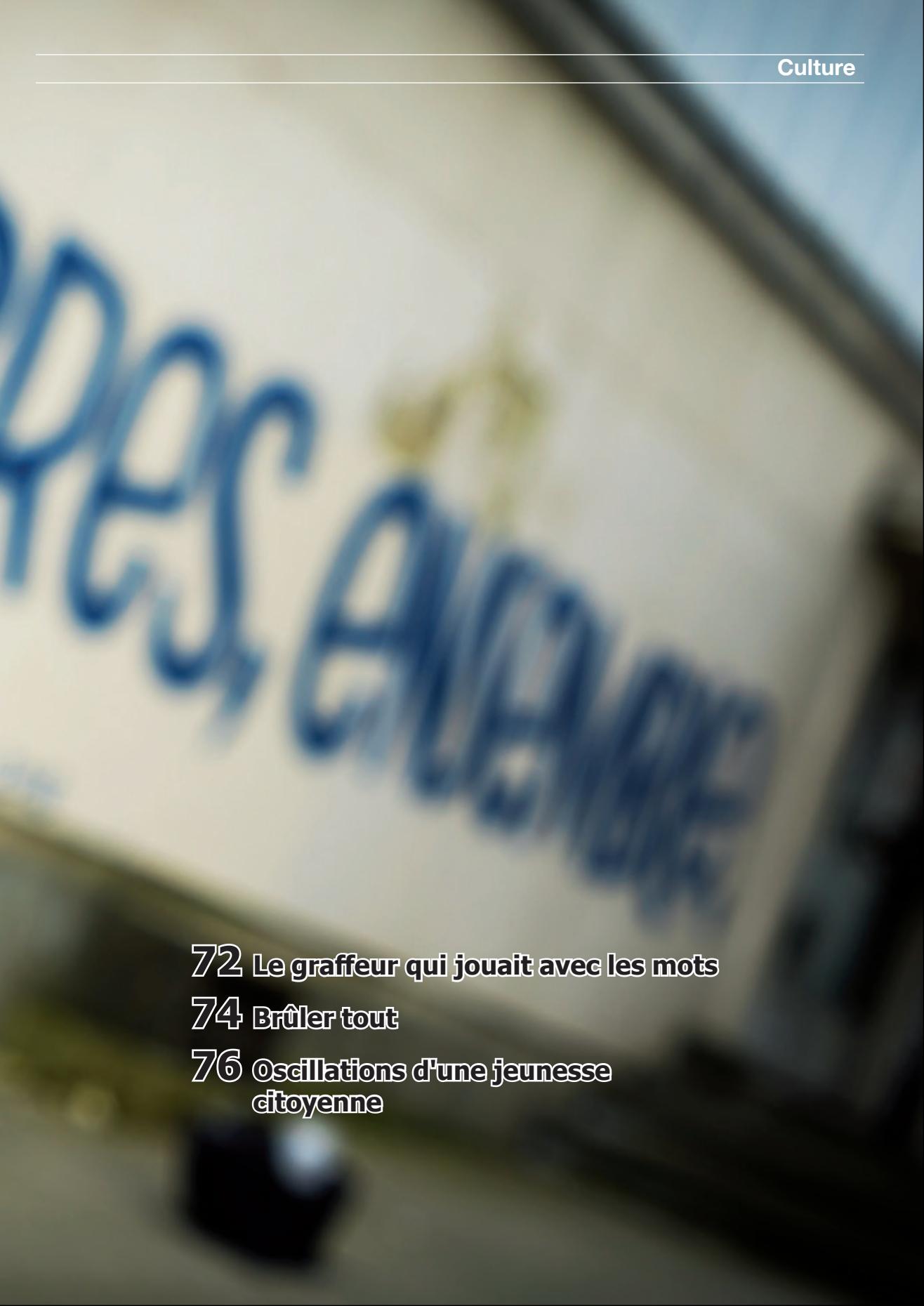
Du radicalisme au compromis

L'engouement pour les circuits courts dans l'alimentation, les mouvements *No Waste* et *DIY*, la demande d'une démocratie plus participative ou encore l'engouement pour les modes de déplacements doux sont autant d'indices d'une société civile qui, avec la crise financière de 2008 et la lutte contre le réchauffement climatique, est prête à bouger pour se construire un avenir. Quitte à se nourrir des expériences et pratiques menées en laboratoire de radicalité écologique, un peu à l'instar de Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir... Comme le souligne la philosophe Isabelle Stengers, «l'écologie politique, s'il y en a, est tout entière un art de la diplomatie. Elle se constitue comme une écologie des relations, des pratiques collectives: entre des pratiques de savoir, des types d'activité, d'intelligence collective divergentes, mais capables, éventuellement, de compromis entre elles»⁷. 

⁷ Isabelle Stengers: «La rationalité se trouve du côté de la remise en question du pouvoir et des experts», dans *Regards*, 9 décembre 2014.





- 
- 72 Le graffeur qui jouait avec les mots**
 - 74 Brûler tout**
 - 76 Oscillations d'une jeunesse citoyenne**

Le graffeur qui jouait avec les mots

Sur les murs de l'Université –et sur des supports plus insolites¹–, Denis Meyers écrit. Coiffé de son bonnet de letteur, il donne force et visibilité aux mots et aux citations. Reportage sur une session de «live painting» autorisée.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Les étudiants commencent à se faire rares sur le campus du Solbosch. Nous sommes le 30 mars, à la veille des vacances de printemps qui riment avec début de blocus. Dernier jour de cours et dernier jour d'activité pour le festival Bruxelles. Libre. Culture (BLC). Le soleil joue à cache-cache avec les nuages mais après l'avverse, les cumulus ne sont plus menaçants: un temps propice au graffiti.



«Pas de murs à nos frontières»,
«Libres, ensemble»,
«Liberté j'écris ton nom»,
et treize autres petites phrases à découvrir
sur le campus du Solbosch de l'ULB (Ixelles)

¹ Planches de skate, cadres de vélo, verres à bière, cabines de plage, t-shirts et corps humains, entre autres.

À côté du bâtiment C qui abrite les constructions civiles se dresse un mur de briques qui marque la limite du campus: c'est là, entre deux petites fenêtres parées de barreaux rouillés, que Denis Meyers s'apprête à écrire «Pas de murs à nos frontières», slogan de la campagne pour la liberté de circulation du CAL. Il travaille toujours en noir mais pour cette phrase, la peinture en spray est verte, couleur d'espoir. Tout un symbole. Le trait fin et anguleux s'arrondit, se remplit; on reconnaît le lettrage et la petite étoile si caractéristiques de Denis Meyers.

L'art de la lettre

C'est de son grand-père qu'il tient sa passion pour les caractères: il est le petit-fils de Lucien De Roeck, le graphiste à qui l'on doit l'emblème et l'affiche de l'expo universelle de 1958 dont on célèbre justement les 60 ans. Ni imprimeur ni calligraphe, le Bruxellois d'origine tournaise est typographe diplômé de La Cambre. Mais aussi graveur et peintre. Il est artiste de rue, d'intérieur aussi. Avec ses «persos», visages imprimés sur stickers, il avait déjà fait un sacré bonhomme de chemin: ils se sont répandus jusqu'en Nouvelle-Zélande. Mais c'est sans doute «Remember – Souvenir», la plus grande fresque graphique jamais exposée (25000 m² tout de même!), sur et dans le bâtiment Ernest Solvay à Ixelles, qui lui a donné ses lettres de noblesse en 2016.

Dans le cadre du festival BLC, seize graffs seront disséminés sur les campus, «dans des endroits insolites et inédits». Aléa de l'organisation, du collectif d'artistes, il ne reste que Denis. Qu'à cela ne tienne, c'est lui qui graffera toutes les phrases.

Graff in progress.

© Pierre Schonbrodt



Il aime le «contexte détendu» de ce genre de travail de commande. «Je n'ai fait que très rarement des interventions illégales», témoigne-t-il. «Partir de mots et de phrases qui lui sont proposés ne lui pose pas de problème: «Même quand il s'agit d'une commande, je garde une totale liberté. Je ne travaille pas tout seul dans mon coin avec les mots que j'ai décidé d'utiliser. C'est un partage, une rencontre, un échange de points de vue et c'est ça qui est intéressant.»

Graffer n'est pas taguer

Nous ne sommes donc pas ici dans la transgression, mais bien dans la cadre d'une session de *live painting* autorisée. Ce qui n'empêche pas deux agents de sécurité de débarquer et de tout stopper... Le document écrit parle d'«occupation du campus», ça ne suffira pas. Il faut user du talkie et du téléphone pour débloquer la situation. Et Denis de reprendre la phrase laissée en suspens avec une nuance de vert plus claire. Celle-ci terminée, on ne retourne pas à la ligne; on se met en branle jusqu'au mur suivant.

On dépose cette fois la caisse de bombes de peinture près de la porte d'entrée du bâtiment P1, à deux pas de l'avenue Héger où, sous une tonnelle, le cercle des étudiants arabo-musulmans sert le thé à la menthe et diffuse de la musique orientale. Denis s'assied en tailleur, dessine un croquis sur la photo du mur avant de s'attaquer à la surface elle-même. Après avoir gratté la peinture coquille d'œuf du crépi qui pèle un peu, il attrape une bombe «azul 161». Du bleu, comme la mer, le ciel, l'immensité. Parfait pour graffer «Libres, ensemble»², ces mots qui rappellent que dans l'idéal laïque, il y a de la place pour la liberté et la diversité. Deux mots cruciaux qui appellent à la grandeur des caractères. Ils interpellent les passants, c'est sûr. C'est là que nous laissons Denis à ses petites phrases. Il reviendra un autre jour pour écrire «Liberté j'écris ton nom»³ sur les murs de briques de la passerelle à l'arrière du bâtiment C. Une phrase forte, qu'un certain poète rêvait d'écrire partout. 

² Titre des émissions laïques diffusées sur la une et la première.

³ Titre de la collection d'essais du CAL.

Brûler tout

Le dernier roman de Walter Siti, «Au feu de Dieu», enflamme les débats en Italie. Son «péché» impardonnable? Se consacrer à la figure d'un prêtre pédophile et de ses désirs interdits.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

Auteur de sept romans et d'essais critiques, spécialiste de Pier Paolo Pasolini et universitaire renommé, l'homme de 65 ans est considéré comme un écrivain majeur en Italie. Si son dernier roman a fait autant parler de lui, c'est parce qu'il aborde le sujet sensible par excellence: la pédophilie. Peut-être le dernier tabou encore capable de choquer les lecteurs (?). L'histoire racontée par Walter Siti est celle de Don Leo, jeune prêtre d'une paroisse de la banlieue de Milan. Un prêtre qui se veut présent pour tous, avec ses actions de bienfaisance, en s'occupant de l'accueil des réfugiés, comme de la misère existentielle des cadres milanais... Une sorte de prêtre modèle, quoique tourmenté dans sa foi, tout sauf édulcorée, avec des sermons très radicaux, presque hérétiques, qui effraient les fidèles et vident l'église.



Walter Siti, «Au feu de Dieu», roman traduit de l'italien par Martine Segonds-Bauer, Paris, Verdi, 384 pages. Prix: 24 euros

qui le poursuit et qui risque de le terrasser à tout moment, notamment lorsqu'on lui confie Andrea, un jeune surdoué, fragile, négligé par ses parents. Mais l'histoire ne sera pas celle qu'on croit, et le prêtre ne succombera pas. «Quand j'ai pensé à mon personnage de prêtre, je l'ai considéré comme un acte final de mes livres précédents où il y a chaque fois une lutte entre un désir infini et une réalité sans espoir, une expression de la haine de soi et de la rage que soulève le monde. Mon prêtre ne fait pas exception. Il est totalement écrasé par l'obsession: d'une part, Dieu l'appelle, il est même persécuté par cette figure omniprésente, et de l'autre, ce désir d'attraction pour des enfants le tourmente. Ce qui m'intéressait à travers lui, c'était ce combat obsessionnel entre deux absous», explique Walter Siti. C'est là toute la force du roman de l'auteur italien, qui tente de comprendre – et non de justifier – son personnage de prêtre, incarnation même de la «banalité du mal», en laissant les lecteurs à la recherche d'une réponse difficile pour eux comme pour les protagonis-

Il est tourmenté face à son désir, vivant dans la honte, avec de vieux démons: ceux de sa relation pédophile qui s'est exprimée dans sa jeunesse, dix ans plus tôt. Un passage à l'acte, telle une épée de Damoclès,

Quand la fiction rejoint la vérité, celle-ci est quelquefois difficile à accepter !

© Laurent Ferriere/Hans Lucas AFP



nistes du roman, à l'instar du jeune Andrea.

Un pays sans certitude

« Je m'attendais à des critiques, surtout en Italie », explique l'auteur. « Parce que la pédophilie est restée l'ultime tabou au niveau de la sexualité. Il est plus difficile d'en parler que de l'inceste ou que du sadomasochisme. En Italie plus qu'ailleurs. Comme le futur a quasiment disparu dans notre pays, toute l'espérance sociale se retrouve dans les enfants. Du coup, on ne peut même pas aborder le sujet, comme si c'était interdit », continue Walter Siti.

Texte désespéré, *Au feu de Dieu* est aussi le portrait d'un pays sans espoir, dans une Milan infernale, dominée par les gratte-ciel, notamment celui, omniprésent, de la banque Unicredit, symbole de la finance et de la misère. « Comme il n'y a plus de certitudes en

Italie, que les crises se succèdent les unes après les autres, qu'elles soient économique, sociale, politique ou migratoire, de nombreux Italiens se tournent toujours plus vers l'Église. Même dans les médias, on considère que le seul homme politique italien est le pape. La religion a repris énormément d'importance, mais en s'adonnant à des impératifs de conformisme, en faisant entendre aux fidèles ce qu'ils ont envie d'entendre », témoigne encore l'écrivain. « Mon personnage dit, au contraire, des choses anticonformistes, voire hérétiques, en prétendant par exemple que si la figure du Christ revenait aujourd'hui, il ne serait pas certain qu'il serait chrétien. C'est d'ailleurs un thème qui n'a pas du tout été abordé lors des polémiques en Italie, ce qui m'a beaucoup étonné. » Entre le blasphème et l'évocation des scandales de pédophilie qui entachent l'Église catholique, les yeux pieux ne sont visiblement pas prêts à tout lire. 

Oscillations d'une jeunesse citoyenne

Pour sa troisième édition, le festival Résonances invite le public à s'imprégner d'œuvres qui font résonner l'art avec l'actu. Une vitrine des préoccupations de la jeunesse actuelle qui s'exprime via différentes formes artistiques.

Par Soraya Soussi
Journaliste

Les 18, 19 et 20 mai, l'espace culturel LaVallée à Molenbeek accueillera, pour sa troisième édition, le festival Résonances. Un événement qui rassemble à la fois la jeunesse bruxelloise autour de projets artistiques liées à l'actualité mais aussi les écoles, les foyers de jeunes et les associations locales. De la photographie, à la projection cinéma en passant par les arts circadiens, la danse et l'art plastique, le public aura l'occasion de témoigner de l'engagement citoyen de la jeunesse. Au total, une quarantaine d'œuvres, toute discipline confondue, sera à disposition des curieux, des engagés et des amateurs d'art en tout genre.

«L'idée d'un festival s'est formulée un peu par hasard. Nous voulions nous exprimer en tant que citoyen. Nous avons proposé aux étudiants de notre école de créer pour se positionner, puis auprès d'autres écoles d'art. C'est parce que notre appel a eu autant de succès qu'on s'est décidé à lancer cet événement. Mais pour montrer au plus grand nombre toutes les idées de productions proposées, il nous fallait

un lieu. Nous ne voulions pas rester dans le centre de Bruxelles. Il s'y passe assez d'événements artistiques et culturels», nous confie Anna, co-organisatrice du festival.

Un an après l'attaque de Paris en 2015, Bruxelles a tremblé à son tour. Un acte terroriste qui a eu des conséquences néfastes sur des quartiers entiers et leurs habitants. Bruxelles est salie, traitée de «trou à rat» outremer et plus particulièrement, Molenbeek. «Pierre Pevé, coordinateur de LaVallée, à Molenbeek, nous a proposé d'accueillir le festival. Nous avons tout de suite sauté sur l'occasion. C'est au cœur de quartiers comme ceux de cette commune qu'il faut faciliter la rencontre entre personnes de différents milieux et montrer ce qui s'y passe pour déconstruire les idées reçues et combattre les amalgames véhiculés dans certains médias.»

Se décentrer pour s'engager

Le premier appel à candidature lancé en décembre 2017 a rencontré un franc

succès avec des projets très divers et venant de plusieurs écoles d'art, de jeunes diplômés ou encore de simples amateurs. «Il n'y a pas de conditions. C'est totalement libre!» Anna, la co-organisatrice du festival, insiste sur l'absence de critère ou presque. Que les messages soient de gauche ou de droite, tous sont recevables dès lors qu'ils traitent un sujet d'actualité, à caractère sociétal et, «idéalement, qu'ils suscitent le débat». Une œuvre collective et citoyenne mettant à l'honneur des thématiques comme l'immigration, les droits des femmes, le développement durable, etc.

L'édition 2017 avait déjà rassemblé 1500 personnes sur les deux journées de festivités. Un succès que Anna, Clara, Julie et Victoire, les quatre étudiantes de l'INSAS à l'initiative du projet, espèrent réitérer.

Le festival se veut un espace de rencontres artistiques mais également un lieu de débats citoyens. «Le fait d'organiser l'événement à Molenbeek nous permet de collaborer avec d'autres associations locales et faire rencontrer des univers artistiques à des publics de tous horizons. Des publics qui ne se seraient jamais rencontrés si ce n'est à travers l'art. Les étudiants en art, toujours confinés dans leurs univers, ont l'occasion de sortir de leurs zones traditionnelles et de dépasser d'autres frontières», enchérît Anna.

Une résonnance mondiale?

Pour Anna et son équipe, les objectifs sont clairs: donner la parole, à travers l'art sous toutes ses formes,



© Chloé Leonil

L'art, vecteur de la parole des jeunes.

pour transmettre un message fort et citoyen. Le but n'est pas d'organiser une rencontre internationale, même si le festival pourrait résonner ailleurs. «Nous n'avons aucune envie d'en faire une grosse production, avec davantage de moyens. Le festival s'organise sur un budget de 3 000 euros. Nous tenons à être transparentes sur ce point. Ce festival existe essentiellement grâce au travail de bénévoles qui croient au projet. Notre volonté est d'écrire une charte, qui pourra être reprise par d'autres étudiants, d'autres pays et que le festival résonne partout dans le monde.» Résonances, mené par les nouvelles générations en quête d'une société plus solidaire et humaine, permet à celles et ceux qui ressentent le besoin et l'envie de poser un regard sur l'actualité et de l'exposer librement. Un transfert d'énergie artistique et poétique en somme.



Festival
Résonances
À La Vallée
(Molenbeek-Saint-Jean)
18 > 20.05
<http://festival-resonances.be>

Rien de neuf sous le soleil des tropiques

Pour beaucoup, l'Afrique est un épicentre majeur du bouillonnement qui lie le religieux et le politique en un ballet souvent sanglant. On pourrait légitimement penser que l'Afrique présente une perméabilité singulière au phénomène religieux. Eh bien, il n'en n'est rien. En tout cas pas selon Jean-François Bayart, politologue français et enseignant à l'Institut des hautes études internationales et du développement à Genève. Pour lui, si l'Afrique se distingue d'autres régions du monde, ce n'est pas en raison du foisonnement des mouvements religieux qui interfèrent en permanence avec le politique (ou l'inverse) mais au fait que ces mouvements ont leurs origines à l'extérieur de la culture africaine. Sauf, bien entendu, en ce qui concerne la sorcellerie –«monde de l'invisible» comme le qualifie Bayart– mais qui ne se distingue pas vraiment de ce qui se passe sur d'autres continents, y compris l'Europe dans des périodes pas si lointaines. En réalité, la combinatoire politico-religieuse africaine d'aujourd'hui est connectée aux transformations qui agitent le champ religieux global. Comme aux «temps bénis des colonies», elle est même de plus en plus dépendante de logiques extérieures. À

ce petit jeu, le christianisme et l'islam y sont largement hégémoniques mais le judaïsme se fait également sentir ainsi que, dans une moindre mesure, l'hindouisme. Même les cultes syncrétistes comme le Kimbanguisme, le vaudou, des mouvements comme Croix Koma du Bas-Congo ou la *Lord's Resistance Army* d'Ouganda, sont «souchés» sur l'une ou l'autre grande religion mondiale comme, en l'occurrence, le christianisme. Seuls peut-être échappent à cette dépendance culturelle des cultes traditionnels plus insaisissables comme le Poro

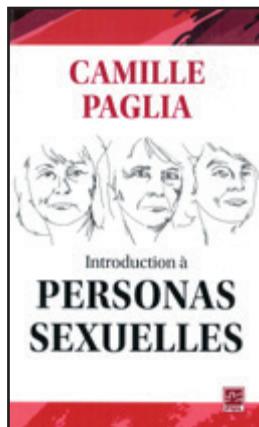
Jean-François Bayart

État et religion
en Afrique



Un féminisme iconoclaste

De ce côté-ci de l'Atlantique, la féministe américaine Camille Paglia n'est pas très connue. Aux USA et au Canada, par contre, elle choque et fascine depuis la parution de son premier ouvrage, *Sexual Personae. Art and Decadence from Nefertiti to Emily Dickinson*, en 1990. Abondamment critiqué et puis consacré comme *best-seller* par le *New York Times*, ce pamphlet politiquement incorrect cli-



vera intensément les milieux féministes. C'est vrai que les positions iconoclastes de Camille Paglia sur l'homosexualité, la pornographie, la prostitution, l'avortement ou encore les drogues détonnent par leur radicalité et l'absence totale de souci du qu'en-dira-t-on qu'a toujours manifestées cette professeure de l'Université de Philadelphie. Profondément influencée par les féministes américaines des années 1920 mais également par Simone de Beauvoir, Paglia s'est aussi inspirée de Freud, Sade et

d'Afrique de l'Ouest. Mais, comme le souligne en conclusion Jean-François Bayart, l'Europe et l'Asie n'ont jamais fonctionné autrement, sauf dans les périodes les plus récentes. Les grands rois habsbourgeois, bourbon, ottoman, safavide ou moghol étaient tous guidés par une vision messianique. Le sabre et le goupillon n'en finissent pas de se combiner l'un avec l'autre pour alimenter l'histoire, en Afrique comme ailleurs. Mais le choc colonial continue à produire des effets massifs jusque dans l'imaginaire religieux quotidien des populations et c'est peut-être là que réside, selon l'auteur, la véritable singularité de l'Afrique. (jph)

Jean-François Bayart, «État et religion en Afrique», Paris, Karthala, 2018, 70 pages.
Prix: 7 euros



Bonne presse et terrorisme

À première vue, il s'agit d'un manuel pratique destiné aux journalistes professionnels chargés de couvrir des faits d'actualité liés au terrorisme. On y trouve une kyrielle de considérations concrètes sur la manière dont un (bon) média devrait s'y prendre pour remplir sa mission d'information publique de façon optimale, sans céder aux stéréotypes, sans sombrer dans la paranoïa, ni être le jouet des fausses nouvelles mais également en appelant les choses par leur nom. Les journalistes en feront un profit immédiat, les autres –surtout s'ils sont passionnés d'actualité et s'ils se laissent aller de temps en temps à distiller leurs vues sur les réseaux sociaux– le liront avec intérêt. Bref, un outil qu'on attendait depuis longtemps. L'auteur est lui-même un journaliste chevronné, professeur de journalisme international à l'UCL et un spécialiste incontesté de l'histoire des médias. (jph)



Manuel pour les journalistes

Jean-Paul Marthoz, «Les médias face au terrorisme. Manuel pour les journalistes», UNESCO, 2017, 116 pages. Version électronique disponible sur <http://unesdoc.unesco.org>

Nietzsche. Sa vision des rapports de genre est franchement à l'opposé des tendances pudibondes et moralisatrices du féminisme américain des années 1980 et 1990. Quant à ses positions personnelles sur la pornographie et la prostitution, elles lui vaudront d'être traînée dans la boue et copieusement insultée. Libertarienne, homosexuelle assumée à une époque où ce n'était pas de saison, Paglia se considère elle-même comme une dissidente permanente, «aussi pénible que possible en toute circons-

tance», héritière «de l'essence des années 1960, de la libre pensée et de la libre expression». Ses écrits ont été jusqu'ici très peu traduits en français et il faut donc saluer l'initiative de nous proposer aujourd'hui un petit ouvrage très commode pour s'introduire à pas comptés dans la pensée de cette féministe anticonformiste, et intellectuellement transgenre, comme elle se plaît à se qualifier elle-même... (jph)

Camille Paglia, «Introduction à Personas sexuelles», présentation et introduction de Gabriel Laverdière, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, 160 pages. Prix : 14,95 dollars canadiens



La fin dans le monde

Milady Renoir

Autrice-poétesse et animatrice d'ateliers d'écriture

La petite rengaine du verre à moitié plein vs. à moitié vide scinde l'espèce humaine en deux, à quelques paramètres près. Poussés dans le ravin par les mécaniques libérales, doctrinales, morales, nous expectorons que notre besoin de consolation est impossible à rassasier, nous revêtions des T-shirts en coton bio-équito-durablo-éthique arborant l'un ou l'autre adage fuckyouiste tel que «vivre est une maladie [...] ; la mort est le remède»¹. Hégésias, Schopenhauer, Cioran, les Sex Pistols et d'autres objecteurs de croissance sont des partisans acerbes d'une forme de pessimisme, tel un système de survie qui tend à maintenir la vigilance face au schéma totalitaire que l'optimisme inscrirait dans la pensée individuelle ET collective. Malgré les mouvements de type Tout autre chose qui invoquent des transitions écopolitiques, aucun cache-misère ne peut dissimuler les fondations lézardées, les pilastres érodés d'un temple du capital patriarco-ethno-centré. Malgré la volonté de puissance que chaque individu peut impliquer au service du monde, le fameux «être plus» nietzschéen radicalisé depuis trop de temps mute les égos en ogres à cigares vomissant du pétrodollar, de l'uranium, de l'égo à tire-larigot.

l'effondrement, voire plonger dans celui-ci et analyser au dedans même de la mouise opaque, brute, globale, les systèmes qui ont mené la «civilisation» nommée thermo-industrielle –encore surnommée «adolescente» (alias pulsionnelle) – à sa perte. Déjà en 1972, Meadows et d'autres chercheurs du MIT, spécialistes de la modélisation systémique, publient *The Limit to Growth*. Leur estimation portait l'échéance de ce *hic et nunc* omni(im)potent à un siècle. En 2015, Pablo Servigne et Stevens, deux éminents collapsologues, s'appuient sur des chiffres anti-fake news recouvrant des études locales et mondiales. Ils annoncent une date de péremption endéans les 30 prochaines années. Dans plusieurs ouvrages, Naomi Klein dénonce notre modèle économique en guerre contre la vie sur Terre telle une crise existentielle. Elle soutient que le changement climatique est un appel au réveil civilisationnel, un message livré dans la langue des incendies, des inondations, des tempêtes et des sécheresses, multipliant des migrations, des famines, des guerres. Changer... ou disparaître!

Alors... verre à moitié plein => adrastia.org ou verre à moitié vide => goo.gl/Prdn8h ?

1 SR Nicolas de Chamfort (1740-1794).

Alors que reste-t-il de nos amours?
Peut-être la possibilité de ne plus nier

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

annonces

Théâtre, émissions, publication... les bonnes énergies

**Éduquer n°138
vient de paraître.**



dossier:

MAI 68, UN «VIEUX MONDE» DERRIÈRE NOUS?

Cinquante ans nous séparent de ces événements mais parfois on a l'impression qu'ils se sont produits il y a un siècle. Mai 68, c'était l'insolence, le refus des croyances, la remise en cause de l'autorité et du conservatisme. Et pourtant les réflexes identitaires, les intégrismes religieux ont le vent en poupe et l'irrévérence du plomb dans l'aile. 2018, l'anti-68? Le propos n'est pas excessif. Mais les vieux mondes ne disparaissent jamais totalement. Celui des années 60 a emporté la soumission aveugle à l'autorité. La ségrégation et le mépris des minorités ne sont plus portés que par les plus extrémistes. C'est Martin Luther King qui aura permis l'élection d'Obama. «Les révoltes lancent des vagues, rappelle Daniel Cohn-Bendit, icône de l'époque. Les révoltes, c'est comme les marées, ça monte, ça descend, ça ne s'arrête jamais».

Retrouvez toutes les rubriques du magazine sur le site:
www.ligue-enseignement.be

ESPACE de Libertés

Éditeur responsable :

Jean De Brueker

Directeur de la publication :

Jean-Pol Hecq

Rédactrice en chef :

Sandra Evrard

Secrétaire de rédaction :

Amélie Dogot

Production :

Fabienne Sergoynne

Illustrations :

Stripmax

Graphisme :

YEBOgraphics

Imprimeur :

Kliemo

Fondateur :

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20 €, Étranger : 32 €
par virement au compte du CAL :
IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236
Boulevard de la Plaine
1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01

E-mail : fabienne.sergoynne@laicite.net



Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

FWB
Fédération Wallonie-Bruxelles



Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ

MAI 2018

À LA TÉLÉVISION

Entretien de Jean Cornil avec Pascal Picq (28')

Présentation : Vinciane Colson

Pascal Picq, paléontologue français spécialiste de l'évolution des grands singes, s'interroge au travers de leur regard sur les problèmes qui traversent notre société. Quels enseignements peuvent tirer les humains de leur observation des grands singes ?

Date	Heure	Chaine
06/05	09H20	La Une
12/05	10H30	La Une
16/05	20H00	La Trois

Quel rôle et quelle protection pour les lanceurs d'alerte (10')

Présentation : Catherine Haxhe

Alors que les députés européens ont proposé de protéger les lanceurs d'alerte à l'échelle européenne, qu'en est-il en Belgique ? Quel rôle ont-ils joué dans la lutte contre la chasse aux migrants, par exemple ?

Date	Heure	Chaine
15/05	En fin de soirée	La Une
21/05	20H00	La Trois

Que reste-t-il de Mai 68 ? (28')

Présentation : Catherine Haxhe

Que reste-t-il de l'esprit subversif qui a animé les revendications de Mai 68 ? Les manifestants de l'époque sont-ils restés fidèles à leurs idéaux ? Et en quoi Mai 68 a fait bouger les lignes dans notre société ?

Date	Heure	Chaine
20/05	09H20	La Une
26/05	10H30	La Une
30/05	20H00	La Trois

Auschwitz, un voyage contre l'oubli (10')

Présentation : Catherine Haxhe

Reportage à Auschwitz lors d'un voyage inter-philosophique et inter-convictionnel. Des jeunes, des éducateurs et des conseillers issus des cultes et de la laïcité deviennent des passeurs de mémoire. .

Date	Heure	Chaine
29/05	En fin de soirée	La Une
04/06	20H00	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

Auschwitz: quel travail de mémoire ?

Samedi 5 mai

Les 50 ans de Mai 68

Samedi 12 mai

La citoyenneté à l'heure du numérique

Samedi 19 mai

CPC: 2 heures, c'est mieux !

Samedi 26 mai

THEATRE DE POCHE

Organisé par Olivier Wansy et la compagnie des Marionnettes



1968.2018 LE VILLAGE DE LA **CONTESTATION** **DU 12 MAI AU 2 JUIN 2018**

LES ROYALES MARIONNETTES, DIDIER SUPER, LA DISPARITION DES LUCIOLES, GIEDRÉ, VERNON SUBUTEX (KRIS DANE), DON QUICHOTTE, CLAUDE SEMAL, ACHAB (TANCRÈDE RAMONET), MARSAUT, NOËL GODIN... THÉÂTRE, DJS, CONCERTS, EXPOS, DOCUS, CHAPITEAUX, CENSURE CARICATURE, LANCEURS D'ALERTE, ACTIVISTES D'AUJOURD'HUI, ANCIENS COMBATTANTS, FORUM DE LA DÉSOBÉISSANCE... reservation@poche.be ou 02/649.17.27.poche.be

Bois de la Cambre, 1a, Chemin du Gymnase, 1000 Bruxelles. Avec le soutien de la Ville de Bruxelles et de la Fédération Wallonie-Bruxelles



20¹⁸